

Dossiers d'actualité

- Points de vue et témoignages sur les événements d'Algérie
- Entretien de M. Mekechera, ancien ministre
- Vers un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale
- La Gendarmerie Nationale en bref
- La Gendarmerie d'Outre-Mer
- La Gendarmerie au Ministère de l'Intérieur

Informations pratiques

- Brèves défense
- Brèves sociales
- Bibliographie

Vie de l'Association

- * **Courrier des groupements**
- * **Rapport officiel de la commission des finances**
- * **Camet**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers



LA GENDARMERIE, HIER ET AUJOURD'HUI

Des difficultés d'élaborer un nouveau Livre Blanc
L'Algérie, comment peut-on en parler aujourd'hui

LES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR ONT DIT...
... devant la Commission de la défense nationale

LES CHEFS D'ETAT-MAJOR ONT DIT...

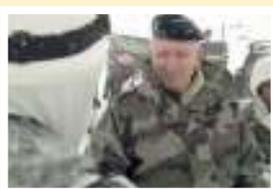
... au cours de leur audition, en juillet, devant la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale



L'amiral Édouard Guillaud, chef d'état-major des armées :

« ...Le socle de nos ambitions militaires repose sur trois piliers : la défense de nos intérêts vitaux, notre « assurance-vie » ; la garantie de la sécurité des Français où qu'ils soient, notre « assurance maladie » ; la contribution, au titre de nos responsabilités internationales, au maintien de la paix et de la sécurité internationale, notre « assurance multirisques ».

J'attends du nouveau Livre blanc et de la prochaine loi de programmation militaire un cap clair, des budgets cohérents avec le rang que la France souhaite conserver en matière de défense, et la prise en compte de l'état militaire dans toutes ses dimensions – sociale, sociétale et juridique ».



Le général Bertrand Ract Madoux, chef d'état-major de l'armée de terre :

« ...Je tiens donc à insister sur le fait que le montant des crédits affectés à l'armée de terre depuis des années est modeste, voire insuffisant... L'armée de terre ne dispose plus totalement des ressources nécessaires à une préparation opérationnelle de qualité. Le réalisme l'avait conduite à accepter une dégradation des conditions d'entraînement en ramenant l'objectif des 150 à 120 jours de préparation opérationnelle, ... pourtant, avec 111 jours en 2012, voire moins à l'avenir, je pense que l'armée de terre est passée en dessous d'un seuil plancher qui fait peser un risque sur la préparation » opérationnelle, la réussite de la mission et donc sur la vie de nos soldats».

En conclusion : « la France ne serait pas raisonnable d'abaisser régulièrement son effort en matière de défense ».



L'amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la marine :

« ... Les enjeux maritimes ne vont cesser de croître... Ces nouveaux enjeux sont déterminants pour notre marine dont le format devra être maintenu, au moins au niveau actuel... Les premières missions à venir seront celles de souveraineté, pour protéger les richesses de notre ZEE, dont 90 % se trouvent dans les DOM-COM – pétrole, gaz, terres rares... La Commission du Livre blanc devra

établir la priorité budgétaire que l'on donne à ce renouvellement, compte tenu des enjeux maritimes de notre pays... Si nous ne surveillons pas notre ZEE et ne montrons pas notre pavillon, nous serons pillés !... Faute de ressources budgétaires suffisantes, nous aurons donc du mal à atteindre les objectifs de la loi ».



Le général Jean-Paul Paloméros, chef d'état-major de l'armée de l'air :

« ...Avoir les moyens de ses ambitions et définir des ambitions raisonnables sont des objectifs qui seront débattus dans le cadre du Livre blanc... Nos armées sortent assez fatiguées des réformes en cours, qu'elles ont dû mener en même temps que leurs opérations. Une accumulation de réformes ne constituant pas une réforme en soi, les réformes à venir devront donc être réfléchies et cadencées... Afin de

construire une coopération stratégique efficace et de résoudre notre éventuel problème budgétaire, il nous faut élaborer notre Livre blanc de concert avec nos partenaires européens ».

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président

Mes chers camarades,

Le temps des choix électoraux est passé, le temps de la mise en place des pouvoirs aussi et voilà désormais le temps de l'action.

Chacun avait conscience de la dure réalité qui allait s'imposer à nous malgré les présentations aussi diverses que fallacieuses et l'emploi forcené par tous de la méthode Coué.

Et nous voilà « AU PIED DU MUR ».

Nous commençons à entrevoir désormais ce qui concrètement va affecter la vie de l'armée d'active et de l'armée des retraités. Filtrent désormais à l'envi les mesures diverses sensées combler les trous, les manques, les déficits.

Tout cela donne comme toujours une impression d'improvisation, de bousculade à laquelle notre monde est étranger et nous saute ainsi aux yeux le vrai « DÉFICIT » celui de la réflexion, celui de l'ambition poursuivie, celui du rôle de la France enfin.

Le mesquin vient en premier, pour l'important on improvisera.

Le trouble qui saisit nos camarades d'active et qui s'exprime déjà par la voix de leurs chefs ne pourra que s'amplifier. Après tant de réformes imposées à un rythme ahurissant qu'aucune autre administration n'aurait pu digérer, les dangers de mal-être menacent.

Quelque dirigeant courageux et lucide admettra-t'il un jour que la discussion, la pédagogie sereine et le respect mutuel sont bien préférables aux diktats ?

Pour ce qui nous concerne, nous les anciens et ceux qui jour après jour rejoignent nos rangs, nous devons défricher ce terrain de l'explication, de la compréhension mutuelle et de la négociation apaisée.

Nous en appelons ainsi encore une fois à l'établissement de règles de préparation des évolutions nécessaires par les voies qui se sont imposées partout ailleurs qui sont la concertation et la négociation.

Nous demandons encore une fois à être reconnus, ainsi que les autres organisations d'anciens équivalentes, comme des partenaires légitimes représentant des centaines de milliers de citoyens qui ont les mêmes droits que tous les autres.

Ne refusant pas les sacrifices, nous voulons les envisager en responsabilité afin d'éviter si possible les erreurs et les aventures.

Le temps de la vigilance est dépassé il nous faut désormais nous engager avec détermination et fermeté.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée malgré les temps difficiles que nous allons traverser.

Très amicalement.

M. OLHAGARAY



Sommaire Octobre 2012

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

Points de vue et témoignages sur les événements d'Algérie par les généraux (2S) Noël Sorret et Maurice Faivre	2
Entretien de Monsieur Mekechera, ancien ministre par le général (2S) Jean-Jacques Cahuet	5
Vers un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale par le général d'armée (2S) D. Valéry	8
Conclusion sur l'installation de la commission sur le Livre blanc par le général (2S) Jean-Jacques Cahuet	10
La Gendarmerie Nationale en bref par le général Pierre-Yves Cormier, Direction Générale de la Gendarmerie	11
La Gendarmerie d'Outre-Mer par le général (2S) Jean-Pierre Vieillard	14
La Gendarmerie au Ministère de l'Intérieur par le général d'armée (2S) Yves Capdepon	16

INFORMATIONS PRATIQUES

Brèves défense par le commandant (H) Emmanuel Dieudonné	19
Brèves sociales par le capitaine de vaisseau (H) Xavier Desbazeille	21
Bibliographie par le lieutenant-colonel (H) J. Dupré	23
VIE DE L'ASSOCIATION	
Courrier des groupements	24
Rapport officiel de la commission des finances de l'AG 2012	39
Carnet	40

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Noël Sorret, Yves Bonneville, Bernard de Bressy, Thierry Llorca, Emmanuel Dieudonné, Xavier Desbazeille, Louis Beaudonnet

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : Octobre 2012 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0516 G 88248

Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : 3^e de couv.



Points de vue et témoignages sur les événements d'Algérie

Pour notre génération, la mienne et celle de bon nombre de nos membres, l'année 2012 et la commémoration de la fin de la « guerre » d'Algérie reste un sujet sensible. Mais il doit être abordé; il l'a été par une très belle exposition au Musée de l'Armée, des publications innombrables et de nombreuses manifestations. Notre génération a vécu ce conflit, pour nous militaires c'est « normal », c'est notre métier et c'était notre devoir. Pour le million d'appelés qui ont passé de une à deux années de leur jeunesse sur ce théâtre la situation était plus douloureuse. Beaucoup de cette génération – des « nés entre 35 et 40 » – ont eu une jeunesse difficile : la guerre, un frère, un père prisonnier..., l'après-guerre, le rationnement... puis la « bascule » de l'autre côté de la Méditerranée pour une à deux années très dures, coupées de tout lien avec ce qu'ils connaissaient. Après, on leur a demandé, comme à nous d'ailleurs, d'oublier ces « événements ». S'ils sont restés souvent silencieux ils n'ont pas oublié et aujourd'hui ils se rassemblent, ils publient leurs souvenirs ; je crois qu'ils avaient besoin de se libérer.

Dans les articles qui suivent j'ai cité plusieurs publications, souvent de bonnes références. Je voudrais en ajouter une qui, appartient à cette armée du contingent qui s'est bien battue. Il s'agit d'un livre (1) écrit par un jeune appelé du 47^e RA, régiment à pied bien sûr. Il a perdu 75 cadres et soldats Morts Pour la France, essentiellement entre 58 et 61. Ce fut une vraie guerre.

Nous devons aussi avoir une pensée pour les communautés présentes pendant ce conflit et ce qu'elles ont vécu après... Je pensais avoir un article de Benjamin Stora mais il ne m'est pas encore parvenu. Ce sera pour le prochain numéro.

On peut aussi s'étonner du silence qui entoure les années qui suivirent ce conflit, en France comme d'ailleurs en Algérie. La raison est simple, rarement évoquée : Ben Bella, en 62, a volé la « victoire » aux quelques combattants qui restaient en Algérie, puis dès 64 les algériens se sont faits voler leur liberté par Boumediène qui a imposé une dictature militaire et totalitariste, la coopération avec la France a été un échec complet. Le dernier livre de Hessel (2), lui-même acteur de cette coopération, en est un bon témoignage.

(1) *L'Algérie, une guerre* au nom si difficilement prononçable. A. Dioley Edition de la Noue.

(2) *Danse avec le siècle*. Stéphane Hessel. Edition du Seuil?

Le dossier qui suit est d'une part l'historique du conflit, ses causes et surtout son aspect militaire. Historien incontesté le général Faivre illustre son propos de chiffres particulièrement significatifs, d'autre part le très vivant témoignage d'une grande personnalité issue de notre milieu militaire et qui a bien « grandi » civilement et politiquement, M. le Ministre Mékechéra.



Brève (très) histoire de l'Algérie : de la conquête à la « guerre »

La France a connu trois époques coloniales :

- La première suit les expéditions « ibériques » et lui permet de s'implanter en Amérique et dans les Indes. Le traité de Paris en 1763 consacra notre défaite et la toute puissance de la Grande-Bretagne.
- La troisième suit la défaite de 1870, la France qui s'est enrichie avec l'industrialisation, veut retrouver sa puissance, elle conquiert en Afrique et en Indochine de solides colonies. Trois quart de siècle plus tard, elle accordera, souvent dans la douleur, l'indépendance à ces pays.
- Entre les deux la conquête de l'Algérie puis sa colonisation, relève d'une toute autre volonté. La piraterie, tolérée par l'Empire Ottoman, fait la richesse des souverains locaux, en l'occurrence le Bey d'Alger. Anglais et Américains sont intervenus au début du 19^e siècle et leurs navires peuvent circuler en Méditerranée. En 1830 Charles X décide non seulement d'intervenir mais de conquérir Alger, sa proche région dont les ports de l'Est.

Reddition d'Abd el Kader



L'actualité, au large de la Somalie, confirme que pour lutter contre la piraterie maritime il faut inévitablement une intervention terrestre.

C'est l'offensive d'Abdelkader qui engagera le gouverneur général Bugeaud à entreprendre une colonisation systématique de toute la partie septentrionale de l'Algérie.

L'idée de ce gouverneur est que la population « européenne » submerge progressivement les Arabes par leur nombre. Il ouvre la porte du territoire à tous les pays européens et... à tous les types de colons. Cette submersion ne se réalisera pas. En 1954 la proportion n'était que de 10 %.

Faible proportion mais progressive main mise sur l'ensemble de l'économie du pays. Les arabes sont repoussés vers les plateaux et les banlieues des villes européennes.

L'évolution majeure viendra de la vigne et tout particulièrement après l'apparition du phylloxera en France. De très grandes propriétés (certaines atteindront les 1 000 ha) seront créées par les colons. Ce sera progressivement cette minorité qui imposera, de fait, sa loi en Algérie. La population arabe, qui dépassera les 4 millions en 1900 fournira la main-d'œuvre bon marché à l'économie locale et, progressivement, sera contrainte à l'immigration (3).

Au plan politique le pouvoir ne sera jamais partagé malgré le timide projet de « royaume arabe » envisagé par Napoléon III, mis à l'eau par la défaite de 70. Dans les années 30-40 on observera quelques velléités de donner une certaine autonomie à ce territoire mais le pouvoir restera dans les mains des colons et de l'administration française.

Observons enfin que la violence est présente tout au long de cette colonisation : 100 000 morts (dont beaucoup par malaria) dans l'armée française pendant les vingt premières années de conquête et de nombreuses rébellions locales seront toujours vivement réprimées.

Notons enfin que les élites locales, à la différence du Maroc et surtout des colonies britanniques, n'ont joué qu'un rôle très marginal et ce, dès la conquête. La seconde guerre mondiale servira de révélateur de l'antagonisme qui règne entre les communautés. Durement réprimée en 45 à Sétif, la rébellion se construira lentement pour éclater en 1954 et être à nouveau fermement combattue. A l'été 55, une action suicidaire du FLN est lancée dans le Constantinois contre des centres ruraux. Les pertes sont énormes mais l'objectif politique est atteint : la scission entre les européens et les musulmans. (4)

(3) « Le système tendant à se conserver en tant que tel, il serait aisé de montrer qu'il a anéanti toute tentative de réformes soit en les faisant tourner à l'avantage des Européens soit en les réduisant à l'inefficacité ». Pierre Bourdieu Sociologie de l'Algérie (Que sais-je ?).

(4) Voir sur ce thème la récente parution : *La montagne* de Jean-Noël Pancrazi (Gallimard).

Les événements... la guerre d'Algérie 54-62...

Les succès français contre les maquis n'ont pas permis de gagner la guerre, mais ils ont fait de l'ALN massée aux frontières une arme efficace aux mains des généraux (Algériens).

Le pouvoir, aux mains de l'armée, ne permet pas d'engager un processus démocratique (5)... 50 ans après, le problème demeure.

Ce succès français n'avait rien d'évident en 1954. L'armée d'« active » : parachutistes, légionnaires... venait d'être décimée en Indochine. Les forces modernisées stationnaient en Allemagne dans le cadre de l'OTAN. Il n'y avait que 50 000 militaires dont la majorité était employée à des fonctions non opérationnelles.



La rébellion pourra donc s'étendre progressivement à tout le territoire.

Trois facteurs vont changer la donne :

- Le fort appel aux militaires appelés, le rappel de contingents et l'allongement (27 mois !!) de la durée du service. Le total des forces dépassera les 500 000 hommes dès 56.
- La reconstitution des unités de réserve générale, bien équipées et bien entraînées.
- L'encagement de l'ensemble de l'Algérie par la construction des deux barrages aux frontières du Maroc et de la Tunisie et le contrôle total des espaces aérien et maritime.

En 1957 Massu (6) et ses régiments parachutistes pacifient Alger. Commence alors la politique de Challe (nouveau commandant en chef) et Trinquier qui consiste à balayer, lors de grandes opérations conduites de l'ouest vers l'est, les unités de l'ALN, mettre en place un quadrillage serré à l'aide de l'armée du contingent renforcé par la création de nombreux et actifs commandos de chasse et à regrouper les populations rurales dans des zones facilement contrôlées. En 1960 il reste des poches de résistance en Kabylie et dans les Aurès. L'armée a

(5) Sylvie Thénault Algérie, *Des événements à la guerre*.

(6) Rappelons que le général Massu accompagnait Leclerc et Sainteny lors des négociations avec Ho Chi Minh. Après l'échec de ces négociations et sur conseil de Leclerc, il devient, comme beaucoup de ses cadres, parachutiste. Mais il ne fut jamais autorisé à retourner en Indochine !!!

gagné « sa » guerre. Elle détient la quasi-totalité des responsabilités de police, participe très activement à la pacification et à l'application du plan d'aide massif dit « plan de Constantine » voulu par de Gaulle qui espérait encore une solution acceptable par les deux « parties ».

Ce succès français n'a pas permis de gagner la guerre. Il n'a pu empêcher un échec politique. La démographie, comme remarqué précédemment, est la raison majeure avant l'Islam certainement. A cela s'ajoute une absence de vision politique à long terme qui aurait, peut-être, pu aboutir à une certaine forme de coexistence entre les communautés si les acteurs avaient eu le courage d'accepter le partage du pouvoir. Le leurre d'une Algérie française, entretenu par la quasi-totalité de la population européenne, n'a pas résisté aux réalités géopolitiques d'une Algérie très majoritairement musulmane, encadrée par des pays eux aussi musulmans et soutenus par l'opinion internationale (7).

Le terrible affrontement interethnique de 61-62 (8), la prise du pouvoir par l'armée des frontières portaient en germe l'échec de toute forme de coopération entre une Algérie indépendante mal accrochée à un socialisme sclérosant et son ancienne métropole.

50 ans après les « choses » ont-elles vraiment changé ?

J.-N. Sorret



Aspects militaires de la guerre d'Algérie

Cadre général en 1954. 124 ans de colonisation, trois communautés (9,1 et 0,15 millions) :

- deux collèges électoraux, trois mouvements nationalistes, soulèvement de mai 1945 ;
- 300 000 km² utiles (et 2 millions Sahara), plaines côtières riches ;
- djebel escarpé et boisé (Djurdjura et Chelia à 2 300m). Pays froid au soleil chaud.

Problème des effectifs. En 1954, 56.000 h. contre 2.000 disposants de 400 fusils de guerre.

- Ely contre politique des petits paquets, impasse sur l'Otan : 15 divisions transférées ;
- recours à 40 000 et 120 000 disponibles, service porté de 18 à 24 puis 27 mois.
- renaissance de l'armée d'Afrique ;
- transfert de Tunisie : 11^e et 14^e DI, 20 000 h d'Indochine en 1956, 12 bât. du Maroc ;

(7) Voir sur ce thème les publications de Maurice Vaisse dont l'article paru dans la revue « Les chemins de la Mémoire » en Mai 2012 à l'occasion du colloque « de Gaulle et l'Algérie »

(8) Les massacres de juillet 62 à Oran sont certainement parmi les plus cruels de cette guerre et, pourtant, bien peu en parle.

- Service 18 mois en décembre 62, 16 mois en 1965 ;
- recrutement autochtone : 26 200 engagés et 39 000 appelés en janvier 61 + 1 515 et 21 400 en Europe. 150 000 supplétifs dont 60 000 autodéfenses armés à mi-temps ;

– l'ALN dispose de 20 000 armes de guerre en 1958, il en restera 6 000 armes pour 3 200 réguliers en 1962, plus 22 000 h en Tunisie et 9 800 au Maroc.

Equipement disparate, ancien et insuffisant. Peu à peu modernisé et augmenté :

- tenues allégées, chapeau de brousse ou casquette Bigeard, puncho, duvet US puis parka ;
- Garant, puis Mas 36 et Mas 49/56 semi-auto et LG ;
- Mat 49 - FM24-29 puis AA52 ;
- mortier 60 à la Cie, 81 à la CA, 120 en poste. Sans recul 57 & 75. 105 HM2 & TF ;
- postes SCR 536 et 300, puis PP8, PRC10 et GRC9 ;
- 9 000 GMC fatigués, puis Simca 4x4 & Berliet GBC, blindés et débarquement d'urgence ;
- 2 000 mulets, 2 500 chevaux, 4 trains blindés ;
- 300 AMM8 en 56, half-track & EBR en 57, char M24 puis AMX13 ;
- 900 avions dont 25 % chasseurs T6 et T28. 400 hélico dont 160 lourds. Pirate-canon 20 mm.



Organisation :

- 1 Comsup ou Comchef, 3 Corps d'armée, 3 Gatac, 3 Cdt Marine, 3 Légions Gendarmerie ;
- 12 Divisions adaptées aux départements, 75 Secteurs (régiment) à l'arrondissement, bataillon au quartier, compagnie au sous-quartier ;
- armée à deux vitesses, 3 divisions de réserve générale (10^e et 25^e DP, 11^e DI), dissoutes le 30 avril 1961.

Opérations :

1. Quadrillage de protection (5 430 postes), bouclages-ratissages, regroupements de population et création de zones interdites.
2. Lutte contre terrorisme, bataille d'Alger, interrogatoires musclés (1 sur 10 suspects), 2^e phase par infiltration.

3. Barrages frontaliers, bataille Souk-Ahras avril-mai 58, 6.000 djounoud hors combat, surveillance maritime, cargaisons saisies.

4. Plan Challe 1959-60 d'Ouest en Est : bilan plus de 50 %, du territoire « libéré », innovation DIH & Commandos de chasse.

5. Opérations spéciales : système Rens-Action-Protection (DOP). Bureau Etudes-Liaison.

Actions Arma et Homo. Bleuïte, 3^e Forces, commandos en Tunisie et Maroc.

Action civilo-militaire. Pacification :

- action psy, 5^e Bureau (dissous février 60), Assistance médicale gratuite ;
- administration et développement par les SAS et SAU, autodéfense active ;
- formation des jeunes, moniteurs et foyers SFJA, CSP & fraternisation 16 mai 58 ;
- condition féminine (EMSI et mouvement de solidarité Madame Massu) ;
- travaux de piste et regroupements de population, promotion musulmane ;
- action judiciaire : plan Gerthoffer (12 TPFA, 75 Procureurs militaires), Commission de Sauvegarde, Centres internement militaire des PAM ;
- tâches non militaires acceptées par le gouvernement ; selon le général Olié, « on ne peut reprocher aux exécutants d'avoir fait cette guerre politique, et d'avoir voulu la gagner ».

Soutien logistique et moral :

- Chef 4^e Bureau (Guy Le Borgne) : « Le gouvernement accorde tout ce qu'on demande » ;

– 13 kg par homme/jour, 135 000 tonnes par mois (F. Médard) : (50 %munitions, 30 % carburants, 20 % recharges et nourriture) ;

– rations de combat E, M et collectives – gibier en zone interdite – réfrigérateurs pétrole ;

– Evasan en 30 minutes. Lutte paludisme. BMC Légion et Tirailleurs ;

– Service postal efficace (29 BPM et 59 annexes). Journal Bled 350 000 exemplaires.

Pertes :

– 24 000 militaires (15 000 au combat dont 3 200 supplétifs), 60 000 blessés ;

– ALN : 143 500 à 152 800 tués ;

– les pertes de la population musulmane s'élèvent à environ 250 000 personnes, y compris les harkis et le FLN ;

– les civils européens ont eu environ 2 800 tués et 1 700 disparus ;

Conclusion

Il y aurait beaucoup à dire sur l'incompréhension qui s'est peu à peu établie entre le commandement militaire et le général de Gaulle, et qui a conduit à la défaite politique. On comprend les appelés qui prétendent avoir perdu le temps de leur jeunesse. Tous cependant ne regrettent pas d'avoir servi la France

Le jugement du général Ely mérite d'être rappelé : « *L'Histoire serait injuste si les quelques jours d'erreur de Challe cachaient à jamais la magnifique armée d'un commandement exercé en Algérie avec tant de compétence et de bonheur, et si de ce fait et du même coup, elle mettait dans l'oubli les exploits d'une armée qui fut parmi les plus belles qu'ait eue la France* ».

Général Maurice Faivre

5 ans de commandement en guerre d'Algérie

Entretien réalisé par le général (2S) Cahuet avec M. Mekechera, ancien ministre



Secrétaire d'Etat puis ministre délégué aux anciens combattants entre 2002 et 2007, M. Hamlaoui Mekechera a bien voulu nous livrer ses réflexions sur les perspectives qu'ouvrent les 50 ans de la fin de la guerre d'Algérie. Ancien enfant de troupe, sous-officier de l'Armée Française en Indochine, officier en Algérie, il a commandé une compagnie d'infanterie du 60^e RI chargé alors de la protection du barrage Est entre la Tunisie et l'Algérie en complément de la Ligne Morice.

➤ Monsieur le ministre, 2012 est l'année des 50 ans de la fin de la guerre d'Algérie, commémorée par ce pays. Pensez-vous qu'elle est désormais terminée et que la page peut être tournée pour préparer l'avenir avec sérénité ?

A la demande de M. Falco (ex-SEDAC), j'ai rédigé un rapport sur le devenir du monde combattant avec

deux objectifs. D'une part faire vivre la mémoire car les survivants disparaissent inéluctablement, les anciens de 1914-1918 étaient 57 en 2002 quand j'ai pris mes fonctions et j'ai assisté aux funérailles aux Invalides du dernier survivant, M. Lazare Ponticelli en 2008.

D'autre part, écrire l'histoire et établir la vérité pour l'avenir. A cet égard, la fondation Algérie-Maroc-Tunisie est nécessaire mais pas suffisante.

L'Algérie seule commémore cette date qui fait partie des événements fondateurs du pays. La France n'a rien à commémorer, et ni l'Algérie ni la France n'ont souhaité s'associer pour le faire. Pendant ces 50 ans, on est passé d'une guerre militaire à une autre. La guérilla urbaine, les bombes, les embuscades et escarmouches dans le djebel ont cessé avec les accords d'Evian et l'indépendance mais la guerre médiatique s'est poursuivie et ressurgit de temps en temps. Or, les dirigeants algériens font remonter la naissance de leur pays au 1^{er} novembre 1954. Il faudrait dissiper ce malentendu avant de pouvoir envisager des rapprochements positifs. Tant qu'une nouvelle génération, tournée vers le développement économique et technique n'aura pas pris les commandes, on restera dans une surenchère « réparations-repentance » que la France n'acceptera pas. Par exemple, en 2005, alors qu'un traité d'amitié France Algérie était bien avancé sous l'impulsion à l'Elysée de M. Goudeau-Montaigne, l'opposition interne au président Bouteflika l'a poussé à prendre une position de surenchère inacceptable et donc au rejet du traité pourtant bien avancé.

En France, en février 2005, le premier texte de loi commun à tous les rapatriés a été voté avec le fameux additif du député Vanneste sur « le rôle positif de la colonisation » qui a conduit à une polémique et au retrait de l'article 4 par le président Chirac après que le Conseil Constitutionnel ait déclaré cet article d'ordre réglementaire et non pas législatif. Ainsi, dans son article trois, la structure ad hoc pour la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie Tunisie Maroc (<http://www.fm-gacmt.org/fondation-algerie-maroc-tunisie/la-fondation.html>) pouvait être créée pour des travaux d'historiens de part et d'autre de la Méditerranée. Il a fallu attendre 2010 pour sa mise en place...

Les articles 6 et 9 ont aussi permis de régulariser la situation des harkis et de leurs familles. De plus, après l'arrêt DIOP du conseil d'Etat, la « décrispation » des retraites a été effective et achevée pour les anciens combattants de l'Armée Française des 23 pays placés alors sous la souveraineté de notre pays.

Aujourd'hui, dans chacun de ces pays existe une structure de l'ONAC qui offre les mêmes services. En Algérie, un bâtiment a même été construit pour accueillir ces services désormais opérationnels.

La France a fait face à ses responsabilités. L'Algérie s'est construite sur ce mouvement de libération. C'était un pays plusieurs

fois colonisé, par les Romains, les Arabes, les Turcs. La France, dernier colonisateur, en vue de sécuriser la Méditerranée au XIX^e siècle, n'a pas vocation à être le symbole, par opposition, de la « nation algérienne ». En revanche, l'Algérie se doit d'écrire toutes les pages de son histoire pour être une démocratie apaisée.

➤ Quelles sont donc les origines de la guerre d'Algérie ?

Le 8 mai 1945, alors que l'Allemagne capitulait et que la France célébrait sa libération, un certain nombre d'Algériens qui avaient combattu dans les rangs de l'Armée Française ont voulu proclamer la libération et l'indépendance de l'Algérie. A Guelma et Sétif, la répression placée sous les directives du ministère de l'intérieur, a été brutale, plus d'un millier de morts et a provoqué des exactions tout aussi violentes envers les colons. Même si ces événements ne peuvent être considérés comme fondateurs de mouvements de libération, ils ont cependant provoqué en France la création des « statuts de 47 » qui tendaient vers une égalité des citoyens. Mais ces statuts ont été contrés par un lobby de colons et aggravés en 1948 avec les deux collèges, dont le mode de scrutin était très inégalitaire. Là où un député du premier collège (colons) était élu avec N votes, il en fallait 9 x N pour élire un député du second collège. Ainsi, l'assemblée algérienne comportait 120 députés, 60 du premier collège et 60 du second sans aucune représentativité des rapports entre les populations.

Les mouvements politiques qui se sont alors développés étaient le Manifeste de Fehrat Abbas et le MTLD de Messali Hadj.

Ces deux mouvements se sont réunis pour former le CRUA (Comité Révolutionnaire d'Union Algérienne) qui a initié les événements du 1^{er} novembre 1954.

La guerre proprement dite a été conduite par le GPRA comportant des membres du FLN et du MNA et qui a négocié à Genève avec le gouvernement français, puis qui se sont violemment opposés après l'indépendance.

Si la guerre a incontestablement été gagnée par l'Armée Française sur le terrain, le GPRA, soutenu à l'ONU par le tiers monde et le bloc de l'Est, gagnait politiquement et médiatiquement. Et le général de Gaulle, conscient de la faiblesse que les colonies représentaient pour notre pays sur la scène mondiale, alors qu'il avait un grand dessein pour donner à la France un développement, une indépendance et un rayonnement de grande ampleur, savait qu'il lui fallait une position militaire forte pour négocier dans les conditions les moins mauvaises.

➤ Alors, monsieur le ministre, quels enseignements militaires avez vous retenus de vos années de guerre en Algérie ? Les anciens enfants de troupe constituaient ils pour vous un groupe d'appui important ? Le barrage entre la Tunisie et l'Algérie, comme le mur de Berlin et le rideau de fer, la DMZ entre les deux Corées, la Grande Muraille de Chine auparavant, et aujourd'hui, les murs entre Israël et la Palestine, entre les USA et le Mexique, sont ils efficaces ?

Tout d'abord, les corps des officiers et sous-officiers, qui constituent l'ossature de l'armée, étaient solides, unis dans les moments difficiles. Mais ils ont besoin de considération, en particulier dans les périodes troubles, pour chasser les doutes.



Messali Hadj



Mémoire et solidarité

Les AET, que j'ai retrouvés dans mes différents postes étaient « une famille dans la famille ».

Les murs, quels qu'ils soient, ne résistent pas face à la volonté des hommes.

Le barrage, constitué par la ligne Morice et le barrage Est, comportait une zone inter barrages de 20 km. Il n'était pas hermétique. Son gardiennage était très difficile et des franchissements avaient lieu, souvent, dans les deux sens. Les ordres demandaient par ordre de priorité l'interdiction des passages de convois de la Tunisie vers l'Algérie, puis ceux de l'Algérie vers la Tunisie, ensuite la destruction des bandes assurant la sécurité des convois, la destruction de l'organisation assurant le soutien des convois, la défense des installations et la pacification de la zone.



La Bataille de Souk-Ahras : du 28 avril au 3 mai 1958, à l'instigation de jeunes cadres, anciens des écoles militaires françaises, le FLN a lancé la seule bataille frontale de la guerre d'Algérie. Plus de 1 300 combattants FLN se portent sur le barrage pour pénétrer en territoire algérien. Plusieurs régiments, dont le 60^e RI du Capitaine Mekechera réussissent à repousser

ces adversaires en Tunisie. Cette bataille aurait fait plus de 1000 morts. C'est au cours de cette bataille que le Colonel Jeanpierre, commandant le 1^{er} REP, a trouvé la mort dans le crash de son hélicoptère.

Ainsi, bien défendu, le barrage a permis d'affaiblir sérieusement la rébellion armée.

↳ *Aujourd'hui, après le printemps arabe qui se prolonge, les événements en cours en Syrie et la crise mondiale quelles perspectives voyez vous pour le bassin Méditerranéen ?*

Nous vivons une période transitoire, vers un objectif final qui est d'avoir des pays sereins et démocratiques. Seulement, il est trop tôt pour demander aussi la laïcité. La Tunisie et la Libye n'ont pas encore terminé leur mue et ça reste très délicat de dissocier démocratie et culturel même si c'est possible, l'exemple Turc l'a montré. La Tunisie, consciente de ce que le tourisme est sa ressource principale, est sur le bon chemin. Il est possible que des religions au culte monothéiste cohabitent en paix. D'ailleurs, l'actuel président de la Tunisie vivait en France du temps de Ben Ali, en réclamant la démocratie dans son pays.

La place de la femme n'est pas un problème, si elle veut se voiler en public on ne devrait pas l'en empêcher. En revanche, il faut clairement combattre ceux qui veulent le leur imposer dans un rapport de soumission et sous une forme de pression sociale. Ça se passait comme ça dans le passé, et ça n'a jamais posé de problème. D'ailleurs dans l'armée il n'y avait pas de problème de culte, c'était une affaire privée, et chacun s'en accommodait. Trop souvent, on crée des problèmes là où il n'y en a pas.

Avec les déséquilibres que rencontre aujourd'hui l'Union Européenne, l'Union Euro-Méditerranéenne aura lieu tôt ou tard. On peut être raisonnablement optimiste sur ce point. En 2007, les structures d'un « Observatoire de la laïcité » avaient été publiées au journal officiel. Compte tenu des élections, le président Chirac n'a pas voulu me nommer à la tête de cette institution juste avant les présidentielles et le président Sarkozy a finalement enterré le projet. Un organisme semblable existe dans la sphère privée et rien n'empêche l'actuel gouvernement de lui donner vie. Il pourrait s'avérer bien utile aujourd'hui.

↳ *Pour terminer, monsieur le ministre, en tant que témoin et acteur, pouvez vous nous expliquer comment s'est déroulée la transition entre le 19 mars, date des accords d'Evian et le 5 juillet 1962 ; date de l'indépendance de l'Algérie ?*

J'étais alors affecté au 60^e RI à Lons-le-Saunier et la DPMAT m'a désigné comme conseiller technique du préfet de Bône. J'ai donc rejoint mon poste pour cette courte durée.

Il s'agissait pour l'Armée française de remettre les installations concernées aux membres de la Force Locale qui avait été créée et à laquelle avaient été affectés des militaires d'active et appelés d'origine algérienne sous les ordres du préfet Mokdad. Il n'y a pas eu d'incidents majeurs pendant cette période entre les troupes françaises restantes et l'ALN et le cessez le feu était globalement respecté.

Ensuite, les membres de la Force locale soit ont servi dans l'armée algérienne, soit sont rentrés dans leurs foyers.

Cependant, à l'approche de la date de l'indépendance, un certain accroissement des désertions de l'armée française a posé un problème à l'ALN qui a refusé d'incorporer les déserteurs dans ses rangs et même en a remis aux autorités françaises.

Obtenant ensuite une permission, j'ai rejoint le 60^e RI, puis ai été muté au 137^e RI en Vendée avant de rejoindre Nantes où j'ai repris mes études universitaires et entamer une carrière civile.

A lire :

- « *La guerre d'Algérie expliquée à tous* » de Benjamin Stora au Seuil

- « *Histoire de la conquête de l'Algérie* » par Alfred Nettement

- « *L'Arme Blindée Cavalerie en Algérie 1954-1962, retour d'expérience* », chez Lavauzelle

-« *L'Algérie des chimères* » (roman) par Henri de Turenne et Robert Soulé



"Les raisons de vivre sont autant de raisons de mourir pour sauver ce qui donne un sens à la vie."

Maréchal Jean de Lattre de Tassigny (1889-1952)

LE PROCHAIN LIVRE BLANC

Vers un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale

par le général d'Armée (2S) D. Valéry

La prochaine mise en chantier d'un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale invite à revenir sur son prédécesseur et à s'interroger sur les améliorations qui pourraient être apportées à la conduite d'une telle entreprise.

Le propos présenté ci-dessous est celui d'un observateur attentif mais éloigné des organismes concernés par la défense et ne disposant pas de toutes les informations souhaitables. Il livre des impressions personnelles, à prendre avec circonspection, et quelques suggestions qui pourront peut-être retenir l'attention de certains lecteurs.

La défense est un domaine éminemment complexe, qui ne peut être traité convenablement que dans une vision globale, prenant en compte les interférences avec les autres domaines, et une vision prospective offrant la capacité d'anticipation nécessaire à la préparation des réponses à apporter aux situations envisageables.

Le Livre blanc de 2008 a fait l'objet d'un travail d'une très grande qualité qu'il convient de saluer. Il a néanmoins pâti de quelques insuffisances auxquelles il paraît opportun de tenter de remédier.

1. Insuffisances constatées dans le Livre blanc 2008 et dans les suites qui lui ont été données

11. La première concerne la place du politique dans la réflexion de défense. Le Livre blanc constitue la pièce maîtresse de la politique de défense et la seule à présenter un ensemble cohérent des objectifs à atteindre en ce domaine. La défense et la sécurité nationale constituent une des responsabilités majeures du pouvoir politique et l'on peut s'étonner que le chantier du Livre blanc 2008 n'ait pas été confié à des représentants de la Nation. La Commission du Livre blanc ne comptait, en effet, que quatre parlementaires sans attributions particulières,

nombre réduit à deux, d'ailleurs de la même sensibilité politique, à la fin des travaux de la Commission.

12. Il importe de souligner ensuite l'absence d'une corrélation satisfaisante entre les objectifs découlant des risques et menaces considérés comme envisageables par le Livre blanc et les décisions prises en aval (programmation et budget). Cette carence, importante, n'est pas nouvelle, car il faut rappeler que les réductions de moyens des armées qui se sont succédé depuis vingt ans ne firent jamais l'objet d'une évaluation sérieuse de leur impact sur les capacités de défense. Elles ont donc été perçues comme relativement indolores, offrant ainsi aux responsables des finances publiques un gisement d'économies confortable, qui explique la qualification de variable d'ajustement souvent donnée au budget de la défense. En outre, cette absence de corrélation offre un large champ d'action aux lobbies de toutes sortes qui peuvent faire prévaloir des intérêts particuliers ou sectoriels au détriment, bien souvent, de la cohérence d'ensemble et donc de l'intérêt général et de l'optimisation des ressources budgétaires consacrées à la défense.

13. Alors qu'un des aspects majeurs du Livre blanc porte sur l'engagement des forces armées, il faut noter une prise en compte insuffisante des spécificités et des contraintes de l'action militaire, avec une sous-estimation des facteurs fondamentaux de son efficacité (qualité du renseignement, importance du nombre, puissance de feu, capacité de manœuvre, capacité de durer) et aussi un manque d'intérêt pour l'exigence d'un nouveau concept des réserves, pour la dimension humaine de l'engagement opérationnel, pour l'adhésion de la Nation à sa défense ou encore pour l'articulation à imaginer entre défense nationale et défense européenne. Ces données de base, qui ne s'enseignent pas dans les universités et sont généralement trop méconnues, doivent nécessairement être

intégrées dans la préparation des décisions de défense si l'on veut que celles-ci répondent aux besoins affichés et ce dans le meilleur rapport coût-efficacité possible.

14. Enfin, le Livre blanc ne lève pas le flou qui pèse sur les rôles des armées

Schématiquement, les armées ont pour vocation la défense directe de notre collectivité nationale face aux menaces et risques auxquels elle peut se trouver confrontée et, d'autre part, sa défense indirecte par leur participation aux opérations internationales de stabilisation, de maintien et de rétablissement de la paix dans des situations ne mettant pas directement en cause les intérêts vitaux du Pays.

Le second rôle correspond bien à la focalisation actuelle de notre Pays sur les opérations extérieures. Le premier, de plus en plus marginalisé, correspond aux situations de gravité exceptionnelle (agression directe ou catastrophe) qui dépassent les capacités des forces de l'ordre et des autres services publics. Cette vocation originelle de l'institution militaire à constituer le recours ultime de la Nation reste très présente à l'esprit de nos concitoyens mais ne semble plus à la mesure des faibles moyens de nos armées.

Armées de projection et armées de recours ? Il paraît urgent que l'autorité politique clarifie sa position sur cette double vocation et, surtout, la traduise concrètement dans les choix de stratégies et de moyens qu'il aura à faire.

2. Des améliorations à envisager

21. L'élaboration d'un Livre blanc sur la défense est une entreprise qui doit être prise en charge par les responsables politiques ; elle doit s'articuler en deux niveaux de réflexion distincts, le premier, réflexion amont, incombe aux experts et aux administrations qui ont à apporter le fruit de leurs analyses approfondies dans leur domaine de compétence ; le second, réflexion décisionnelle, revient aux politiques auxquels il appartient d'exploiter les propositions du premier niveau en procédant à leur confrontation, à leur synthèse et à leur intégration dans une vision politique globale et enfin en assumant les choix dont ils ont la responsabilité et dont ils ne peuvent se décharger sur d'autres.

22. Il est nécessaire de garder l'approche globale et prospective qui a prévalu dans la première partie du Livre blanc de 2008 mais qui a été oubliée dans les décisions ultérieures principalement focalisées sur les urgences du court terme. Sans méconnaître la priorité dont ces dernières doivent bénéficier, il n'en reste pas moins nécessaire d'inscrire les décisions de programmation et les décisions budgétaires dans la perspective des objectifs définis par le Livre blanc, si l'on veut préserver la capacité d'anticipation requise.

23. L'indispensable adéquation des moyens aux besoins ne peut se faire qu'à partir de scénarios représentatifs des risques et menaces devant être pris en compte. La réponse que l'autorité politique choisira de donner à chacun de ces scénarios permettra de déterminer les voies et moyens nécessaires ; et, à l'inverse, une réduction de ces moyens pourra être traduite en niveau de dégradation de cette réponse. Pour être efficace, l'étude des scénarios ne doit pas rester théorique mais doit impliquer la chaîne des acteurs concernés. La méthode des scénarios semble quelque peu perdue de vue, mais n'est pas nouvelle ; le SGDN la pratiquait naguère de façon très efficace dans des exercices de défense du territoire.

24. La contribution des militaires dans l'élaboration de la politique de défense doit retrouver la place qui lui revient. Les militaires doivent apporter aux responsables politiques une expertise nécessaire à leur prise de décision et qu'eux seuls peuvent apporter. Cette expertise, tournée vers l'anticipation, devrait être le fait d'une structure rattachée à l'autorité militaire en place, mais située hors de l'institution de façon à bénéficier du recul et de la liberté nécessaires au débat ouvert, constructif et novateur qu'attendent les responsables politiques ; cette structure de dynamisation de la pensée militaire devrait être collégiale et composée notamment de militaires de haut rang ayant quitté récemment l'armée active et apportant une large diversité de compétences et d'expériences.

3. Quelques suggestions pour le chantier à venir

Ces suggestions portent sur les principes à privilégier dans cette entreprise d'actualisation de notre politique de défense, sur l'organisation du travail de la Commission responsable et sur la composition de cette dernière.

31. Trois principes doivent être respectés :

- l'approche globale et prospective,
- la corrélation systématique entre objectifs et moyens,
- le maintien de la cohérence entre Livre blanc, programmation et budgets.

32. Le travail pourrait s'inspirer de la séquence schématique suivante :

- La première étape se propose de discerner les risques et menaces à court, moyen et long termes à prendre en considération, compte tenu de leur éventualité d'occurrence et de leurs conséquences possibles.
- Ces risques et menaces doivent ensuite être transcrits en scénarios représentatifs, lesquels feront l'objet de la détermination d'une réponse appropriée.

– L'étape suivante consistera à analyser dans quelle mesure l'outil de défense existant apporte cette réponse et à en déduire les *modifications souhaitables* en termes de capacités et de moyens et à en évaluer leur coût.

– S'il apparaît que les ressources budgétaires prévisibles sont insuffisantes, l'ajustement devra se faire à partir des capacités par le choix explicite d'une réduction d'efficacité dans la réponse à tel ou tel type de scénarios. Ainsi, pourra être assurée la *cohérence entre objectifs et moyens*.

33. La Commission chargée de l'élaboration du prochain Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale devrait se distinguer de la précédente par :

– la *prise de responsabilité de l'entreprise par des politiques*, sous la forme d'une structure pouvant s'inspirer du Club parlementaire ATHENA, créé en 2010 pour s'engager dans une étude approfondie des questions de défense et composé de parlementaires des deux Assemblées et de toutes les tendances ;

– une présence significative de l'institution militaire, constituée des autorités militaires en exercice et de leurs représentants, mais aussi d'une *représentation de la structure d'expertise militaire* évoquée au § 24 ci-dessus ;

– un *expert en réflexion prospective* facilitant l'application de la méthode des scénarios. Le Groupe Futurible, expert en prospective depuis plus de cinquante ans et intervenant dans tous les domaines de la vie de nos sociétés, pourrait à cet égard, être sollicité ;

– une *représentation du Parlement européen*, sous un statut à préciser, de façon à engager le débat politique sur la dimension européenne de la défense.

Le Livre blanc de 2008 a marqué de grands progrès dans le traitement du dossier de la défense. Ces progrès doivent être poursuivis dans l'élaboration du nouveau Livre blanc et dans l'exploitation qui en sera faite afin d'apporter à notre politique de défense la clarté et la cohérence qui lui manquent encore.

Il n'y aurait plus alors de doute ni d'ambiguïté sur ce que la Nation attend concrètement de ses armées ; plus de doute ni de flou sur ce que les armées représentent pour les citoyens.



Conclusion

par le général (2S) J.-J. Cahuet

La commission du Livre Blanc est désormais installée et a reçu sa lettre de mission. Présidée par un spécialiste de l'ONU, M. J.-M. Guehenno qui a dirigé le Département des Opérations de Maintien de la Paix (DPKO) de 2000 à 2008 avec la gestion des casques bleus dans les crises dures qui ont marqué cette période elle a déjà commencé ses travaux.

Elle est composée de personnes responsables qui doivent être conscientes de l'ensemble des risques encourus par notre pays et des différents types de menaces auxquelles nos armées vont devoir faire face au cours des 15 années à venir. Elle a la charge de l'adaptation de notre politique de Défense au nouvel environnement géostratégique et surtout de définir les moyens matériels et humains, donc financiers qui permettront de remplir la mission, ceci dans un cadre de crise des finances publiques.

Ne disposant que d'un très court délai d'élaboration, et contrairement au dernier livre blanc, les auditions ne sont pas publiques et son programme de travail reste confidentiel. Cependant, la participation de membres de Grande Bretagne et d'Allemagne marque une réelle volonté de cohérence européenne.

Il serait souhaitable que cette commission s'entoure d'experts de la Défense. Les Chefs d'Etat Majors disposent certes de leurs équipes de prospective. Et le président peut aussi compter sur la disponibilité des anciens, officiers généraux en 2^e section par exemple, dont l'expérience et la réflexion pourraient apporter une contribution déterminante à cette œuvre d'intérêt majeur pour notre pays.

Le projet de Livre blanc sera ensuite présenté aux parlementaires, qui auront à se prononcer sur son contenu et à lui apporter les aménagements qui leur apparaîtront nécessaires.

Il faudra enfin présenter la version définitive de ce Livre blanc à toute la Nation et notamment éclairer les citoyens sur ce qu'ils peuvent concrètement attendre des armées en cas de situation de gravité exceptionnelle sur le sol national, car bon nombre d'entre eux gardent le souvenir des capacités d'intervention sur le territoire qu'avaient les armées avant la réorganisation de 1996. Or ces capacités se sont considérablement réduites avec l'abandon de la conscription et de la quasi-totalité des réserves, avec la raréfaction de la présence des militaires sur le territoire et avec les réductions successives du format des armées. Il importe que les conséquences de ces réductions de capacités soient connues de la population et surtout de ceux qui sont responsables de sa sécurité.

LA GENDARMERIE

La revue propose à ses lecteurs, dans ce numéro et ceux à venir, un aperçu de chacune de nos Armées (ou Services).

Le premier concerne la Gendarmerie, arme noble s'il en est : par son passé, par son action en tous lieux où la France est présente et par l'aura dont elle bénéficie dans la population.

Trois articles composent cette présentation.

Celui, très officiel, du général Cormier, en service à la Direction, présente en termes plaisants, l'histoire, les missions et l'organisation de cette armée. Pour les lecteurs avides de chiffres je renvoie au site de la gendarmerie, particulièrement bien fait.

Le général (2s) Vieillard utilise sa grande expérience pour dresser un portrait complet et très actuel de la Gendarmerie Outremer.

Enfin le général d'Armée (2s) Capdeponat exprime son opinion sur la réforme qui, depuis 2009, rattache la Gendarmerie au Ministère de l'Intérieur.

Je terminerai cette introduction en signalant deux caractéristiques particulières à cette arme, le recrutement très large des militaires, les officiers, par exemple, proviennent de toutes les grandes Ecoles militaires (Air, Naval, Cyr...) mais aussi d'un recrutement propre par l'Ecole de Melun et le nombre important de réservistes : plus de 25 000 et des réservistes extrêmement actifs et attachés à leurs fonctions.

Général J.-N. Sorret



La Gendarmerie nationale en bref

Tantôt décriée, tantôt louée, parfois moquée, souvent copiée, la Gendarmerie nationale est une Institution qui fait partie du « paysage » des Français au point, parfois paradoxal, d'en être méconnue. Car si le Français connaît le gendarme (départemental), il ne sait généralement que peu de chose de la Gendarmerie.

Construite avec l'émergence de la Nation et de l'État, elle tient toujours, après des siècles d'existence, une place importante au cœur de la société française.

Une institution ancrée dans l'histoire de la Nation et de l'État

Sur la foi de lectures bibliques, on pourrait être tenté de penser que le premier « gendarme du monde » fut Dieu lui-même. Tout d'abord lorsqu'il constata le vol d'une pomme dans le jardin d'Eden et en découvrit l'auteur en la personne d'Eve et son complice, Adam. Puis lorsque, quelques années plus tard, après investigations, il confondit l'auteur du meurtre d'Abel : Caïn, son frère.

De ses origines sous l'Ancien régime...

Mais les faits sont autres et ce n'est que bien plus tard, au début du **XIV^e siècle** (après JC !), au cours de la guerre de cent ans, qu'émerge une troupe destinée à faire régner la police des « gens et trains de guerre » (combattants mais également déserteurs, détresseurs, resquilleurs, prostituées, voleurs...) dans l'Ost, armée du roi en mouvement.

La création au **XV^e siècle** d'une armée permanente, stationnée en garnisons, va entraîner la sédentarisation et la multiplication des maréchaussées. Celles-ci, rattachées au prévôt des maréchaux, sont tout à la fois forces de coercition mais également de jugement voire, parfois, de condamnation. Ces prérogatives vaudront à leurs hommes le surnom de « juges bottés » jusqu'à la Révolution.

Peu à peu, le pouvoir comprend tout l'intérêt de troupes aguerries capables, en plus de leurs fonctions « aux armées », de lutter contre le brigandage et la criminalité qui sévissent partout dans le pays. En élargissant les prérogatives des maréchaussées à la délinquance de droit commun en **1536**, François I^{er}

affirme son autorité sur l'ensemble de son royaume. Implantées dans les villes mais chevauchant essentiellement hors de leurs murs, les compagnies de maréchaussée orientent alors leur service dans les campagnes et sur les grands chemins, particulièrement touchés par l'insécurité.

Mais l'Etat absolu, poussé à son comble par Louis XIV, a besoin d'outils de régulation dans chaque pays de France. Les maréchaussées provinciales ne répondent plus aux besoins. En **1720**, elles sont réorganisées, militarisées (hiérarchie, discipline, logement en caserne...) et implantées selon un maillage calqué sur l'organisation territoriale du royaume : les généralités. Proximité, régulation sociale, renseignement, continuité de l'action de l'Etat dans le temps et dans l'espace sont déjà des préoccupations du régime monarchique. Les maréchaussées deviennent la Maréchaussée.

...à la reconnaissance « nationale » voulue par les représentants de la Nation.

La Révolution, dans son élan de régénération des institutions, est confrontée au besoin de disposer d'une force publique capable de s'immerger dans les territoires et de se fondre dans la population. Ne pouvant se satisfaire de reconduire in extenso la Maréchaussée, les Constituants décident de la renommer « Gendarmerie nationale » à compter du **16 février 1791** puis de lui donner, par la **loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798)**, une organisation et un cadre juridique plus conformes aux attentes de la Nation et aux besoins de l'Etat.

Au fil des années, la gendarmerie se structure autour de ce concept de force publique voulu par la Révolution. Napoléon Ier s'appuie beaucoup sur elle en qualité d'outil policier mais également comme troupe de guerre et de pacification lors de toutes ses

campagnes. Les régimes successifs, au gré des vagues de suspicion ou de confiance à l'égard de l'Arme, sont conscients de l'atout de cette force atypique, outil de régulation et de souveraineté partout où la France est présente. Le décret du **20 mai 1903** vient mettre bon ordre dans son action ainsi que dans son organisation.

Globalement, les évolutions de la gendarmerie au cours du XX^e siècle ne bousculent pas fondamentalement ses grands principes d'organisation et de fonctionnement.

Elle est engagée au feu dans tous les conflits qu'ils soient mondiaux ou de décolonisation. En 1921,



la gendarmerie mobile est créée ; au cours de la seconde guerre mondiale, la gendarmerie passe temporairement sous l'autorité du ministère de l'Intérieur ; en 1950, elle sort du giron de l'Armée de terre ; en 1974, elle est dotée d'un budget propre...

Avec la fin de la guerre froide et l'émergence de nouvelles formes de menaces et la prééminence des problèmes de sécurité intérieure dans le débat public, le « centre de gravité » de la gendarmerie bascule légitimement vers les préoccupations du ministère de l'Intérieur, son principal donneur d'ordre. Par la **loi du 3 août 2009**, elle l'intègre organiquement et fonctionnellement.

Une Arme moderne et singulière

La Gendarmerie nationale est désormais une force armée intégrée au ministère de l'Intérieur. Depuis lors, celui-ci comprend dans ses rangs 45 % des effectifs des militaires de carrière de toutes les forces armées (Bataillon des marins-pompiers de Marseille, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, Formations militaires de la sécurité civile, Gendarmerie nationale)... !

Sans préjudice des attributions de l'autorité judiciaire pour l'exercice de ses missions judiciaires, la gendarmerie est placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, responsable de son organisation, de sa gestion, de sa mise en condition d'emploi et de l'infrastructure militaire qui lui est nécessaire.



Pour l'exécution de ses missions militaires, notamment lorsqu'elle participe à des opérations des forces armées à l'extérieur du territoire national, la gendarmerie est placée sous l'autorité du ministre de la Défense. Par ailleurs, ce dernier participe à la gestion de ses ressources humaines et exerce à l'égard de ses personnels militaires les attributions en matière de discipline.

Des missions au cœur des problématiques de notre société

Forte de près de 100 000 femmes et hommes, renforcés régulièrement par les 25 000 réservistes opérationnels, elle est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois.



La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles.

La Gendarmerie nationale est destinée à assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication, couvrant ainsi 95% du territoire et 50% de la population du pays.

Elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations.

Elle participe à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation, notamment au contrôle et à la sécurité des armements nucléaires.

L'ensemble de ses missions, civiles et militaires, s'exécute sur toute l'étendue du territoire national, hors de celui-ci en application des engagements internationaux de la France, ainsi qu'aux armées.



C'est à ce titre que, notamment depuis 1991, elle a été fortement engagée dans toutes les missions d'instauration ou de rétablissement de la paix, dans les Balkans (ex-Yougoslavie, Kosovo, Albanie), en Géorgie, en Côte d'Ivoire ou en Afghanistan soit comme force de contact en unités constituées soit pour former et encadrer les forces locales sur le terrain.

Une organisation pyramidale mais hyper déconcentrée

Héritière d'une organisation militaire hiérarchisée, la gendarmerie a adapté ses structures aux contraintes géographiques et administratives mais également aux attentes des citoyens et de leurs représentants. Elle s'est fondue dans le découpage administratif du pays en zones, régions, départements et cantons même si ce dernier échelon tend à perdre de sa pertinence.

Néanmoins, des évolutions internes survenues au début du XXI^e siècle ont conduit à rationaliser cette organisation afin de concilier l'impératif de continuité de l'action dans le temps et dans l'espace avec une nécessaire modernisation du management des hommes. Certaines brigades, historiquement correspondant à un canton, ont été regroupées en communautés de brigades à l'instar des communautés de communes.

Cette structuration territoriale, maillée selon des règles de proximité, permet à chaque échelon hiérarchique de répondre rapidement et d'initiative aux événements mais également d'intervenir par subsidiarité s'il estime que l'échelon subordonné n'est pas armé pour faire face seul. Ce principe s'applique ainsi de la brigade territoriale jusqu'à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), chaque niveau pouvant se contenter d'apporter des soutiens ou des moyens complémentaires à l'échelon subordonné, mais également prendre la direction des opérations si la situation le justifie.

La Gendarmerie nationale, à la fois Institution et Arme, héritage de notre histoire militaire, politique et sociologique, continue de s'adapter aux impératifs et aux besoins de la société française. L'action de ses femmes et hommes démontre cet engagement au service de la Nation et de l'Etat.

Général Pierre-Yves Cormier
Direction Générale de la Gendarmerie

La Gendarmerie et l'Outre-Mer

L'implantation de la Gendarmerie Outre-mer s'est déroulée simultanément à la politique « coloniale » de la France sous les différents régimes : royautes, empires ou républiques.



Elle a pris des formes et une organisation différentes au cours des siècles, ses missions ont évolué en fonction des besoins, ce qu'elle est aujourd'hui est la résultante de tous ces bouleversements qu'a connu notre Patrie de l'ère des

conquêtes à celle de la décolonisation voire de la Françafrique et de l'assistance technique.

Il est nécessaire de se souvenir que la première organisation territoriale de la Maréchaussée date de Louis XV et qu'il a fallu attendre 1716 pour que soit créée une compagnie de Maréchaussée à cheval à la Martinique qui comptait 80 hommes et avait pour principale mission de maintenir l'ordre public. En 1721 était créée une autre compagnie de 75 hommes à Saint-Domingue, essentiellement pour lutter contre ce qu'il était convenu d'appeler à l'époque le « marronnage » (évasion des esclaves).

Sous le 1^{er} Empire, l'Outre-mer, à l'exception du rêve d'Orient napoléonien, n'était pas le souci premier de l'Empereur et seuls quelques éléments subsistaient à Saint-Domingue (jusqu'en 1804 date de l'indépendance), en Louisiane, Martinique, Guadeloupe et Île Bourbon.

En 1815 lors du traité de Paris, toutes nos possessions passent aux mains des anglais, exception faite de la Louisiane vendue aux américains et de Saint-Pierre et Miquelon (où sera créée une brigade de six hommes !). La Guyane restituée en 1817 se voit affecter en 1819 une compagnie de 3 officiers et 124 gradés et gendarmes.

Cette presque inexistence subsiste jusqu'en 1830 où Louis-Philippe crée la « Gendarmerie des Colonies ».

Cette « Gendarmerie des Colonies » verra le jour lors du débarquement de Sidi-Ferruch. Force Publique, elle engerbait, aux ordres d'un Lieutenant-colonel, 134 Officiers gradés et gendarmes.... et 35 chevaux. En 1839, notablement renforcée, elle deviendra « Légion de Gendarmerie d'Afrique ».

Après la mise sous protectorat de Tahiti en 1842 une unité est créée en 1843. Sous le second Empire, et l'annexion de la Nouvelle-Calédonie en 1853, l'Arme

est présente sur le « caillou ». Sous la 3^e République, en raison de la politique coloniale de la France, la Gendarmerie accompagne les conquêtes soit comme Prévôté aux Armées, soit comme Force Publique... elle est présente partout : en Indochine, en Afrique Noire, à Madagascar, aux Comores, en Chine, aux Nouvelles-Hébrides (aujourd'hui Vanuatu), ou encore dans les Comptoirs Français des Indes où elle encadre le Corps des Cipayes.

Les Officiers ou Sous-officiers volontaires pouvaient s'engager dans les rangs de la « Gendarmerie Coloniale » portant l'insigne de la Grenade frappée de l'ancre de marine et y faire carrière.

De nos jours, seuls les personnels sous-officiers ou auxiliaires originaires des départements et territoires d'outre-mer peuvent servir en permanence dans le corps du « Cadre d'Outre-mer ».



Les missions traditionnelles de l'Arme étant assurées et compte-tenu de l'insuffisance des cadres civils coloniaux et de leur réticence à servir en brousse, d'autres activités furent dévolues aux personnels de la gendarmerie : Syndic des affaires autochtones, Syndic des affaires maritimes, Huissiers de justice, voire Inspecteurs des permis de conduire ! Certaines de ces missions ont encore cours de nos jours dans les T.O.M... Par exemple, dans la brousse calédonienne, les Commandants de Brigade siègent dans les conseils des anciens des Grandes Chefferies avec rang de « Petit Chef » ce qui leur permet de valider les décisions prises par procès-verbaux réguliers.

Force publique ou prévôtale mais aussi force combattante, la Gendarmerie a participé à certains conflits outre-mer, à ce titre figurent sur les drapeaux les noms de Taguine (1843, prise de la smalah d'Abd-El-Kader), Sébastopol (1855 Campagne de Crimée), Indochine (1945-1954) où : « Pleinement engagée dans l'effort de guerre, la Gendarmerie a payé un lourd tribut : sur un effectif de 15000 hommes envoyés en Extrême Orient entre 1946 et 1954, 680 sont tués ou portés disparus et 1 500 sont blessés » (1).



La décolonisation des années soixante amène tout naturellement les nouveaux pays indépendants : Mali, Benin, Mauritanie, Niger, Sénégal, Haute-Volta, Centre Afrique, Congo, Gabon, Tchad, Madagascar à créer une Gendarmerie à l'image de la gendarmerie française... d'autres Etats francophones : Burundi, Rwanda et Zaïre firent de même, l'institution étant parfaitement adaptée aux besoins de ces pays. Djibouti en 1977, la République Islamique des Comores en 1978 suivirent cet exemple. Ainsi plus de vingt pays africains bénéficient encore de la coopération in situ par le biais de détachements de coopération et de la formation de certains de leurs jeunes officiers à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun (EOGN).

Il en va de même des trois pays du Maghreb, des officiers algériens, tunisiens et marocains continuent à être formés à l'EOGN. La Gendarmerie Royale Marocaine reste la plus proche de la « Gendarmerie mère » avec une organisation similaire et une forte assistance technique notamment à l'Ecole des Officiers de Marrakech.



Actuellement, le Commandement de la Gendarmerie Outre-mer (CGOM) administre plus de 4 000 personnels :

– 3 828 Outre-mer (DOM/TOM) qui assurent les mêmes missions que leurs homologues métropolitains avec pour les Commandants de Groupement des responsabilités supplémentaires en matière de ressources humaines et de logistique.

En Opérations extérieures, la Gendarmerie déploie

254 personnels dont 83 Officiers et 171 Sous-officiers qui se répartissent de la manière suivante :

12 Brigades prévôtales dont 5 permanentes en Allemagne (2 Off. 11 S/O), Djibouti (1/11), Emirats (1/3), Gabon (1/6) et Sénégal (1/4) et 7 de circonstance en : Afghanistan (Ops. Pamir - 1/9), Côte d'Ivoire (Ops. Licorne - 1/4), Kosovo (Ops Trident - 1/3), Liban (Ops. Daman - 1/7), RCA (Ops Boali - 1/2), Tadjikistan (Ops. Pamir (0/2), Tchad (Ops. Epervier - 1/6) . Soit un total de 12 Officiers et 63 Sous-officiers.



Les Prévôts ont pour mission d'assurer la Police Judiciaire aux Armées, la Police générale dévolue par les règlements aux Commandants des Forces et que ceux-ci leur confient (conseils, état-civil, discipline), la recherche du renseignement dans le domaine de la sécurité publique générale et de l'ordre public sur le théâtre d'opérations.

224 personnels sont détachés dans des organismes internationaux : 78 Officiers et 146 Sous-officiers (ONU, Otan, Europe) en Afghanistan, Côte d'Ivoire, Haïti, Kosovo, Libye, Niger, République du Congo.

283 personnels sont présents en Ambassades (dont un Officier en Algérie), gardes de sécurité ayant pour mission générale d'assurer la sécurité des locaux diplomatiques ou consulaires (y compris la résidence du chef de poste) et de contribuer à la protection des informations qui y sont traitées.

18 Officiers Attachés de Sécurité intérieure et 12 attachés de Sécurité intérieure Adjointes auprès des Ambassades de France dans le monde et notamment en Afrique. Par ailleurs, 37 Officiers et 6 Sous-officiers servent dans ce qu'il était convenu d'appeler autrefois la coopération.

On ne saurait oublier le détachement permanent pour quatre mois d'un Escadron de gendarmerie Mobile en charge de la formation des policiers afghans.

En conclusion, la gendarmerie continue à assurer la continuité de la République et de sa politique en s'adaptant aux lieux et aux époques.

Général (2S) Jean-Pierre VIEILLARD

(1) Général d'Armée G. Parayre DGGN en 2007 dans la préface au livre du Général L. Beaudonnet dans son livre « De Verdun à Saigon ».



La Gendarmerie au Ministère de l'Intérieur

Depuis 1536 et François I^{er}, la Maréchaussée, puis la Gendarmerie nationale, ont toujours été des forces militaires dotées de compétence de police. Mais, depuis quelques années, on a

trop souvent eu tendance à considérer la gendarmerie comme une police à statut militaire.

Cette inversion des termes a connu un début de concrétisation en 2002, par un décret qui stipulait que, pour l'exercice de ses missions de sécurité publique, le ministre de l'intérieur était responsable de l'emploi de la gendarmerie. A l'époque, certains parlementaires et journalistes avaient présenté cette disposition comme une nouveauté. Ils devaient ignorer qu'une loi de 1798 et un décret de 1903 prescrivaient déjà très explicitement la même chose.

La loi du 3 août 2009 a été encore plus loin en plaçant la gendarmerie sous l'autorité organique du ministre de l'intérieur (1). Il est bon de rappeler ici que depuis longtemps la gendarmerie réclamait une loi destinée à remplacer une loi de 1798. Mais elle souhaitait que ce nouveau texte ne succombe pas à la tentation de la mettre entre les mains de l'un de ses « employeurs » civils. En effet elle pensait qu'il était préférable qu'elle reste maintenue à la disposition de tous, conformément aux règles traditionnelles de son service. Cette loi aurait donc affirmé l'appartenance de la gendarmerie aux forces armées et son rattachement organique au ministère en charge des armées, comme force militaire à vocation interministérielle, avant de préciser les conditions de son emploi par les autres ministres, dont bien évidemment celui de l'intérieur, à l'instar du code de procédure pénale qui précise les conditions de son emploi et de son action dans le domaine judiciaire.

La loi du 3 août 2009 ne lui a donc pas donné satisfaction. Elle l'a appliquée avec résignation ... et discipline.

Sur la forme d'abord, était-il indispensable d'adopter la procédure d'urgence, et se priver ainsi d'un véritable débat, pour remplacer une loi en vigueur depuis plus de deux siècles ? Quant au nouveau texte, il est une suite de dispositions législatives et non la loi organique souhaitée. Renvoyant trop souvent à

d'autres textes qu'il modifie ou qu'il abroge il ne se suffit pas à lui-même, ce qui rend sa compréhension difficile. Notons enfin qu'il présente l'originalité d'être entrée en application sept mois avant même d'avoir été voté par le parlement.

Mais, surtout, les débats sur le fond, aussi bien en commissions qu'en séance, ont révélé de nombreux malentendus et parfois une méconnaissance de l'action et des conditions d'emploi de la gendarmerie. Ainsi, par exemple, a-t-on pu lire que la gendarmerie travaillait à 5 % pour le ministère de la défense et à 95 % pour le ministère de l'intérieur. On peut déjà discuter ces pourcentages mais, surtout, il y a une confusion entre les missions civiles de la gendarmerie et ses missions de sécurité publique. En réalité, si on prend en compte l'activité de la gendarmerie au profit de tous ses « employeurs » civils, Justice (environ 40 %), Transports, Travail, Agriculture, Economie, Environnement, Santé, pour ne citer que les principaux, il reste moins de 30 % au profit de l'Intérieur au sens strict.

Certains parlementaires ont également dit que la gendarmerie était désormais placée sous les ordres des préfets. Dire cela c'est ignorer que dans tous les départements de France se tenaient déjà une réunion hebdomadaire au cours de laquelle le préfet



donnait ses ordres aux différents responsables et chefs de service, en fonction des directives qu'il recevait lui-même non seulement du ministre de l'intérieur, mais également de tous les autres ministres. Sachant cela, on peut aussi s'étonner d'entendre un parlementaire déclarer que le préfet représente le ministre de l'Intérieur dans le département, alors qu'il représente en réalité le gouvernement, c'est-à-dire tous les ministres. *Ce chapitre me semble discutable (et peu utile au débat) Pour moi le préfet est le patron étatique du département donc patron de la gendarmerie.*

En tout état de cause, la loi de 2009 a fragilisé la gendarmerie. Elle comporte à terme, si l'on n'y prend garde, le double risque de compromettre la sécurité des français et, sur le plan judiciaire, de priver les magistrats du libre choix du service chargé des enquêtes. En effet, maintenant que les deux forces de



(1) A l'exception des gendarmeries spécialisées (Air, Maritime, Armement, Transports aériens et Sécurité nucléaire) qui restent sous l'autorité organique du ministre de la défense, même si leur autorité d'emploi n'est pas ce département (Transports aériens).

sécurité sont dans le même ministère (2), la tentation est grande, comme l'a déjà proposé un parlementaire, de faire la «chasse aux doublons» en confiant à la gendarmerie des «missions distinctes de celles confiées à la police» et en se demandant «s'il est opportun que la gendarmerie conserve une compétence générale l'amenant à exercer, elle aussi, une mission de renseignement». La solution est alors évidente aux yeux d'un parlementaire: «à la police, par exemple, la police judiciaire et le renseignement et à la gendarmerie la sécurisation des zones non urbaines et la lutte contre la délinquance routière». Il est rejoint dans ces propositions par un responsable de la police qui, dans un journal syndical, propose de laisser à la gendarmerie le maintien de l'ordre, la sécurité routière, la garde des frontières et des palais institutionnels. De telles décisions porteraient atteinte à la sécurité des français en enlevant à la gendarmerie la polyvalence et la complémentarité de ses unités dans sa zone de responsabilité.

Dans les faits cette orientation est-elle manifeste ?

Ceux qui se veulent rassurants font remarquer que la gendarmerie conserve son statut militaire (3). Un haut fonctionnaire, qui connaissait bien la gendarmerie, écrivait, il y a quelques années: «Il serait parfaitement illusoire de croire, et il serait mensonger de faire croire, que la gendarmerie pourrait garder durablement son statut militaire si elle cessait d'appartenir aux armées et si elle était rattachée à un autre ministère que celui chargé des armées». Quant au ministre de la défense il ne disait pas autre chose, en 2003, à son collègue de l'intérieur: «Le maintien de la gendarmerie au sein du ministère de la défense est en réalité la seule garantie pérenne de son statut militaire qui est lui-même seul en mesure de garantir l'autorité du gouvernement et la défense des institutions en situation de crise grave». En effet, l'état militaire ne se limite pas au bénéfice d'un statut mais, bien au delà, il résulte de l'adhésion à un état d'esprit de service et de disponibilité qui ne peut découler que du sentiment d'appartenir à la communauté militaire. En clair, un soldat de métier n'est pas un civil en uniforme.

En plus du statut militaire des gendarmes, il ne faut surtout pas, au motif de rationalisation, vouloir couler la gendarmerie dans le moule institutionnel et administratif de l'intérieur. La gendarmerie est



une force militaire hiérarchisée. Elle n'est pas, dans un département, un service déconcentré de l'Etat. L'autorité administrative doit donc donner ses directives, conformément à la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil, mais l'autorité militaire (dans le dispositif nouveau je ne vois pas où est le responsable militaire, en dehors bien sûr de la hiérarchie de la gendarmerie) doit rester responsable de l'exécution, comme cela a toujours été le cas. L'existence de la hiérarchie, liée à la capacité de montée en puissance de la gendarmerie, est également indispensable pour faire face efficacement à des troubles graves et généralisés, à l'interruption éventuelle des services publics ou à des catastrophes naturelles touchant une grande partie du territoire.

Il reste encore un point, malencontreusement oublié par les rédacteurs du dernier livre blanc sur la défense et la sécurité: le statut militaire permet également à la gendarmerie d'être une véritable force intermédiaire capable d'agir dans tout le spectre du continuum «paix-crise-guerre». Elle est particulièrement adaptée aux crises dont l'ampleur sort du cadre d'action de la police sans pour autant justifier l'intervention des armées. C'est également ce statut, associé au logement en caserne, qui permet d'assurer, dans les meilleures conditions et à moindre coût, la sécurité de 95% du territoire national regroupant 50% de la population. Peut-être que ce point n'a pas été «oublié» puisque les gendarmes restant militaires ces missions et leurs conséquences (logement...) restent inchangées.

Dans les faits, le maintien du statut militaire, tout en rattachant la gendarmerie à un ministère civil, a nécessité des partages de responsabilités et des compromis entre les deux ministres, dans les domaines de l'emploi, de la gestion des personnels, des instances de concertation et du soutien logistique. Les deux ministères ont donc dû signer une quarantaine de protocoles et de conventions dont certains rédacteurs s'accordent à dire qu'ils ne tarderont pas, pour beaucoup, à ne pas être respectés.

Il faut bien reconnaître que quelques responsables de la gendarmerie ont initialement apprécié de quitter un ministère dont le budget a trop souvent servi

(2) Rappelons ici qu'il n'y a que trois précédents dans l'histoire ou police et gendarmerie ont été placées sous le ordres d'une même autorité ministérielle: le 1er Empire, jusqu'en 1810, le Second Empire, pendant quelques mois, et Vichy.

(3) Les mêmes font également remarquer que les pompiers de Paris et les marins pompiers de Marseille ont conservé un statut militaire, en oubliant de préciser que, contrairement aux gendarmes, ils restent gérés par la défense et non par leur autorité d'emploi. En tout état de cause il s'agit donc là de contre-exemples car leur situation n'est pas comparable, ni en nombre, ni en sensibilité, à celle des gendarmes.

de variable d'ajustement au budget de l'Etat et dans lequel les ministres successifs et malheureusement les armées, et plus particulièrement l'armée de terre, n'ont pas toujours bien compris les besoins réels de la gendarmerie liés à sa nécessaire évolution depuis une quarantaine d'années. Certains hauts responsables de l'armée de terre ont même souhaité et suggéré que la gendarmerie quitte le ministère de la défense.

Dans les faits, après bientôt trois ans d'application de la loi du 3 août 2009, le bilan reste très mitigé et il impose de rester très vigilant pour ce qui concerne les nouvelles mesures à venir.

En premier lieu le fait de placer dans le même ministère deux forces de statut et de tradition aussi différents ne peut que poser des problèmes, surtout si l'une des deux est syndiquée alors que la culture d'influence est étrangère à l'autre. Il est en effet permis de se demander si les autorités gouvernementales seront aussi sensibles aux arguments d'un directeur général de la gendarmerie qu'aux revendications des syndicats de police. Enfin, on imagine mal un militaire de la gendarmerie, membre d'une instance de concertation, se substituer à la hiérarchie pour commenter devant les médias un problème opérationnel ou judiciaire, ce que font couramment les syndicalistes policiers.

Dans le domaine de l'appui opérationnel mutuel, on constate qu'il reste unilatéral, la disponibilité et la réactivité de la gendarmerie servant souvent à compenser de déficit opérationnel induit par le régime d'emploi des personnels à statut civil.

Dans le domaine de la «rationalisation», on peut déplorer que la gendarmerie ait été pratiquement écartée de la chaîne du renseignement. En effet, le renseignement n'est pas une mission, mais une fonction qui conditionne le succès de toutes les missions d'une force de sécurité. La gendarmerie ne peut donc pas se permettre de faire des impasses dans ce domaine.

En ce qui concerne les mutualisations, on constate que quelques unes d'entre elles ont obéré la capacité opérationnelle de certaines unités, sans pour autant dégager les économies prévues. Avant de poursuivre dans cette voie, il faut donc ici aussi réfléchir aux mesures qui, prises individuellement, peuvent paraître anodines et sans grandes conséquences, mais dont l'accumulation risque de faire perdre à la gendarmerie ses caractéristiques et son originalité qui conditionnent son efficacité. Il faut toujours se méfier des solutions dont on peut espérer une certaine efficacité à court terme mais qui peuvent compromettre irrémédiablement l'avenir.

En conclusion, le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur ne constitue pas une simple mesure administrative mais une rupture historique

et un bouleversement institutionnel qui pourraient avoir, à terme, des conséquences sur la sécurité des français si certaines précautions ne sont pas prises. Ce rattachement est trop souvent interprété comme le premier pas vers une fusion que des syndicats de police réclament de façon récurrente, pour élargir leur audience et leur représentativité, et que de hauts fonctionnaires de police considèrent comme inexorable. Cette fusion remettrait en cause un principe républicain, partagé par la quasi-totalité des Etats démocratiques, selon lequel la responsabilité organique des forces chargées de l'ordre public doit être répartie entre les autorités gouvernementales, dans les Etats centralisés, ou entre celles-ci et les pouvoirs locaux dans les Etats fédéraux. *Il y a-t-il beaucoup d'états démocratiques où la gendarmerie existe et partage ses missions avec une ou des forces de police.*



Il faut aussi tirer les leçons de l'histoire qui nous apprend que la gendarmerie, grâce à son statut militaire, a toujours garanti en situation de crise l'autorité du gouvernement et la défense des institutions. Le général de gendarmerie Plique, premier directeur général de l'institution, écrivait déjà dans les années 1920, après avoir rappelé l'importance de l'étude de l'histoire à l'Ecole des officiers de gendarmerie : « Si ceux à qui les destinées de notre arme ont été confiées jadis avaient eu l'occasion d'étudier cette histoire et de méditer sur ses leçons, ils auraient évité bien des erreurs ».

Il reste donc à espérer que l'avenir donnera tort à l'auteur de cet article ou, mieux, que le législateur reviendra un jour en arrière, comme il l'a déjà su le faire à trois reprises dans le passé.

Général d'armée (2s) Yves CAPDEPONT

Ancien major général de la gendarmerie

Ancien inspecteur général des armées



Brèves de la Défense

PAR LE COMMANDANT (H) E. DIEUDONNÉ

■ L'ACTION DE LA FRANCE DANS LA LUTTE CONTRE LA PIRATERIE

La France et les Etats-Unis, ont pris l'initiative de la lutte contre la piraterie. L'action de la France comprend deux volets : l'un diplomatique et juridique et l'autre militaire.

L'action diplomatique et juridique, s'est déroulée en quatre temps.

– Le 2 juin 2008, la France est à l'origine avec les Etats-Unis de la résolution 1816 du Conseil de sécurité de l'ONU, elle permet aux Etats d'agir contre la piraterie dans les eaux territoriales somaliennes.

– 15 septembre 2008, à l'initiative de la France et de l'Espagne, le Conseil européen décide la création d'une cellule de coordination de lutte contre la piraterie maritime. Il s'agit de coordonner les moyens mis en place par les Etats membres dans le golfe d'Aden et d'informer les armateurs européens sur les dispositifs déployés.

– 7 octobre 2008 renforcement de la résolution du 2 juin 2008 par la résolution 1838, à l'initiative de la France et des Etats-Unis. C'est un appel à tous les Etats à agir contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

– 10 novembre 2008, le Conseil européen adopte l'action commune qui prépare le lancement de l'opération EUNAVFOR Somalie / ATALANTE

Une action militaire

Depuis le 8 décembre 2008, la France participe à l'action commune EU NAVFOR Somalie (opération Atalante) décidée le 10 novembre 2008. Elle déploie en permanence une frégate pour la durée de l'opération. Participe, ponctuellement, à l'opération un avion de patrouille maritime ATL 2 basé à Djibouti.

En outre, la France propose un soutien logistique et santé aux participants qui peuvent s'appuyer sur les infrastructures aéroportuaires des forces françaises de Djibouti.

Depuis plusieurs décennies, la France maintient une présence militaire en Océan indien. Une frégate, un aviso et un avion de patrouille maritime ATL 2 sont déployés dans le golfe d'Aden où ils opèrent soit dans un cadre national soit dans les composantes maritimes et de patrouilles aériennes de l'opération Enduring Freedom chargée de dissuader et d'empêcher les trafics d'armes et les mouvements terroristes. Ceci à côté d'une contribution régulière de la coalition notamment l'Allemagne, le Canada, la Grande-Bretagne et le Pakistan et la contribution systématique des Etats-Unis.

Une action préventive

La France a mis en place depuis décembre 2001, le CNV (contrôle naval volontaire), établit entre la marine nationale et les armateurs. Tout navire français ayant souscrit

au CNV et transitant dans la zone couverte (mer Rouge, golfe d'Aden, d'Oman, arabo-persique, nord de l'Océan Indien jusqu'à la mer de Chine, notamment le détroit de Malacca) reçoit des informations sécuritaires et des recommandations liées aux menaces éventuelles. En contrepartie, les armateurs communiquent toutes les douze heures la position de leurs navires et transmettent toutes les informations utiles concernant des activités suspectes.

Protection et intervention

La France peut déployer, ponctuellement, un dispositif d'accompagnement ou de protection au profit de navires vulnérables. Ceci fut le cas pour le programme alimentaire mondial (PAM) vers la Somalie de novembre 2007 à février 2008. Cette action a permis au PAM d'acheminer 30 000 tonnes de vivres à Mogadiscio et à Merka en Somalie. Par la suite plusieurs nations (Canada, Danemark, Pays-Bas) se sont relayées pour assurer cette protection.

Chaque fois qu'un navire français est piraté ou que des ressortissants français sont victimes d'un acte de piraterie, la France met en place des moyens militaires en mesure de conduire des actions de vive force, si la situation l'exige. Ce fut le cas pour les navires de plaisance Ponant et Carré d'As piratés les 7 avril et 2 septembre 2008 dans le golfe d'Aden où les pirates ont été neutralisés et les otages libérés sains et saufs.

■ LA FRANCE AU LIBAN

La France est le deuxième contributeur de la Force intérimaire des Nations unies pour le Liban (FINUL).

Le général de brigade Pougin de la Maison-Neuve, représentant des éléments français (Senior National Representative : SNR) est également chef d'état-major de la FINUL.

Sur un total d'environ 1 300 hommes : plus de 300 sont affectés dans les états-majors de la FINUL à Naqoura et près de 850 arment la Force Commandeur Réserve (FCR). Les militaires français sont déployés dans le cadre de l'opération Daman.

La FCR est placée sous les ordres du commandant de la FINUL, le général de division espagnol Asarta, elle est équipée de véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) de canons CAESAR, de radar COBRA, de poste de tir de missiles MISTRAL et d'éléments d'intervention rapide en VLB avec des missiles MILAN.

La FCR est l'ultime recours du commandant de la FINUL, elle lui permet de signifier à toute personne ou toute partie ayant tenté de contrevenir aux dispositions de la résolution de l'ONU 1701 (la résolution 1701 – 11 août 2006 – a appelé à une cessation totale des hostilités entre le Hezbollah et Israël et a conforté le mandat de la FINUL,

dont les effectifs furent accrus) qu'elle a franchi une ligne et que la réponse militaire sera déterminée et sérieuse. Elle peut agir en moins de trois heures au profit des contingents déployés sur la zone d'action de l'ONU.

« **Outil de dissuasion** », son objet est d'empêcher toute escalade de la violence. En cas de crise, elle serait le moyen principal de coercition, grâce, notamment, à sa veille radar et ses appuis feu.

■ AFGHANISTAN : LA DERNIÈRE MISSION

Le 5 juillet 2012, une patrouille de deux Mirages 2000 D a accompli une mission de protection, la dernière, au profit d'un convoi de la coalition dans l'Ouest de l'Afghanistan avant le désengagement de l'armée de l'air française. Toutefois, le désengagement logistique complet du détachement prendra plusieurs semaines.

Initialement, le détachement français comptait 6 avions et près de 200 aviateurs avant d'être réduit à 3 appareils fin 2011 dans le cadre du désengagement français.

Notre armée de l'air restera présente avec un hélicoptère CARACAL à Kaboul et des équipes de JTAC (Joint terminal attack controller), qui guident les appuis aériens en Kapisa et Surobi, ainsi qu'avec les officiers de l'armée de l'Air français qui servent dans les différents états-majors de l'ISAF.

Les avions de combat de l'armée de l'air étaient présents en Afghanistan depuis le 23 octobre 2001 où ils ont mené différentes missions de présence aérienne, d'appui, de reconnaissance et de surveillance d'itinéraire ou de zone au profit des soldats de la coalition et des soldats afghans. Le bilan durant ces presque onze années opérationnelles s'établit à : 7 500 sorties, plus de 26 000 heures de vol avec 12 700 ravitaillements en vol ; les avions français sont intervenus à 1 700 reprises, environ, au profit des troupes au sol prises sous le feu des insurgés.

■ GUYANE : L'OPÉRATION ALATALE NUI

Le 11 juillet 2012, les forces armées en Guyane (FAG) ont appuyé l'opération conjointe Gendarmerie nationale / FAG baptisée Alatale Nui sur le site d'orpaillage illégal de Dorlin, à 150 km au Sud-Ouest de Cayenne. L'opération, qui avait pour but de sécuriser la zone s'étendant sur 32 km² s'est déroulée dans des conditions climatiques difficiles en raison de la chaleur et de l'humidité et sur un terrain très vallonné.

Cette mission de sécurisation qui s'inscrit dans le cadre de l'opération Harpie dont l'objectif est le contrôle et la destruction des sites d'orpaillage illégaux permettra à la Gendarmerie nationale et aux procureurs de Cayenne et de Fort-de-France de travailler sous protection, afin de recueillir les éléments nécessaires à l'enquête judiciaire consécutive au meurtre de deux militaires le 27 juin par des orpailleurs clandestins.

L'opération s'est déroulée en deux phases.

La première par l'intervention du GIGN sur la zone de Dorlin.

La deuxième à partir de l'aérodrome de Maripasoula où 4 hélicoptères Puma, appuyés par 1 Fennec avec tireurs

d'élite en sabords, ont effectué plusieurs rotations pour déposer les troupes du 9e RIMA sur la zone d'opération. Les premières patrouilles de reconnaissance et de sécurisation, commandées depuis un PC hélicopté (1 EC 145 et 1 Fennec) ont permis l'installation du poste de commandement tactique depuis lequel les ordres, au plus près des hommes sur le terrain, ont été donnés par les chefs opérations du 9e RIMA et du détachement de gendarmerie. Très vite, les patrouilles se sont étendues autour des 70 puits creusés par les orpailleurs clandestins.

Le site de Dorlin a été sécurisé en fin de journée, « sans tirer un coup de feu » comme s'en est félicité le 12 juillet le général de division aérienne Bernard Metz, commandant supérieur des FAG, lors de sa visite sur place avec le préfet de Guyane.

■ TCHAD : EXERCICE DE SAUVETAGE INTERARMÉES

Le 27 juin 2012 la force Epervier au Tchad a déployé un exercice de récupération d'un pilote au nord de la capitale N'Djamena.

Participaient à l'exercice des pilotes de l'Aviation légère de l'armée de terre (ALAT) des fusiliers commandos de l'Air et un médecin.

Trente minutes après la simulation de l'éjection du pilote un Puma déposait l'équipe SAR composée de commandos de l'air, dont deux « médecins » (commandos formés au sauvetage de combat) et d'un médecin.

Trente autres minutes ont suffi pour réaliser l'exfiltration, après que les premiers soins aient été donnés au pilote qui simulait une blessure.

Ces entraînements sont régulièrement organisés pour maintenir l'interopérabilité de la force Epervier, comprenant 950 hommes parmi lesquels les pilotes d'aéronefs du groupement air composé de 4 mirages FI, de 4 hélicoptères Puma, de 3 appareils de transport tactique (2 Transalls C 160 et 1 CASA CN 235) et d'un appareil de ravitaillement en vol C-135

■ FORMAT DES FORCES POST 2014 : PEUT-ON ENCORE RÉDUIRE UN FORMAT « JUSTE INSUFFISANT » ?

La Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a adopté le rapport de son groupe de travail « Format des forces post 2014 » (*).

Les travaux de la commission dont l'objet affiché était de « nourrir la réflexion du futur Livre blanc » a conduit son analyse en retenant comme hypothèse de travail que « les ambitions de puissance de la France » n'étaient pas remises en cause. Mais qu'il appartenait à l'Exécutif de proposer au Parlement, à l'issue du Livre blanc et avant la loi de programmation militaire, « le maintien ou la baisse de nos prétentions » en matière de défense.

Procédant à un état des lieux, arme par arme, la commission s'est interrogée sur leur adaptation aux conflits futurs.

Le rapport a constaté : « que, sous l'effet des restrictions budgétaires intervenues depuis 2010 et des forts engage-

ments extérieurs de notre pays, nos forces présentent un certain nombre de fragilités en matière d'équipement (le risque d'une armée « échantillonnaire »), de respect des contrats opérationnels, de disponibilité et d'entraînement qui font dire que leur format est « juste insuffisant », voire, dans certains cas, au bord de la rupture ».

Après avoir analysé les données budgétaires le rapport envisage neuf pistes que la commission du Livre blanc devra examiner : « le nucléaire, les normes et les effets pervers de la « technologisation », la maîtrise des programmes d'armement [recherche d'un « effet Logan » (***)], la relocalisation géographique autour de la notion « d'aires d'investissements stratégiques majeurs », les possibilités de mutualisation et de partage, la diminution des formats, le recours à des supplétifs et la coopération de défense, le recours aux forces spéciales et au renseignement et une meilleure utilisation de la réserve ».

Le rapport souligne, également, « l'impérieuse nécessité » de maintenir les moyens de la préparation opérationnelle de nos forces, notamment terrestres dans le contexte du retrait d'Afghanistan et de la diminution programmée des opérations extérieures.

(*) Le texte du rapport peut être consulté et téléchargé à l'adresse : <http://www.senat.fr/rapports-classes/cretrd.html>

(**) Pour reprendre une image du général Vincent Desportes, les sénateurs préconisent de retrouver « l'esprit Logan » « Sachant que les derniers 20 % des spécificités des équipements ne trouvent jamais à s'employer et qu'elle correspondent généralement à 80 % des délais et des coûts, « l'esprit Logan » voudrait que l'on se contente immédiatement des 80 % essentiels à coût réduit plutôt que d'exiger 120 % à coût élevés qui ne seront disponibles que dans 15 ans ».

■ LA DÉFENSE RECRUTE

Conséquence de la professionnalisation des armées, le ministère de la défense est un des principaux recruteurs de l'État avec l'embauche de plus de 20 000 jeunes, militaires mais aussi civils, chaque année. Il se trouve ainsi en permanence en concurrence sur le marché de l'emploi avec les autres acteurs sociaux.

La spécificité militaire

Dans ce climat de concurrence, les armées doivent attirer des garçons et des filles vers un métier caractérisé, notamment, par des sujétions que ne connaissent pas les professions civiles.

Les valeurs portées par l'institution militaire, les responsabilités rapidement confiées, les perspectives de promotion sociale qu'assurent les capacités de la formation continue et la stabilité professionnelle sont des atouts. Reste à les promouvoir auprès des jeunes, particulièrement auprès de ceux de milieux modestes, dans le cadre du plan égalité des chances.

Aujourd'hui, un jeune, quel que soit son niveau d'instruction, peut souscrire un contrat militaire et faire carrière grâce à la formation et à la promotion interne. Ceci qu'il s'engage sans le BAC (militaire du rang), entre BAC et BAC + 2 (sous-officier) ou au-delà (officier). Chacun peut avoir, ainsi, accès à une formation et à un métier offrant des perspectives professionnelles valorisantes.

Les emplois civils

Le ministère de la défense recrute, également, des personnels civils : fonctionnaires, ouvriers d'Etat, et agents sur contrat (jeunes diplômés recrutés pour trois ans dans des domaines spécifiques, ou pour des métiers pour lesquels on ne trouve pas de ressource chez les fonctionnaires).

L'affectation dans l'emploi se fait selon les besoins du ministère, mais aussi en fonction du classement des lauréats, de leurs compétences et de leurs vœux.

La politique ministérielle du recrutement du personnel civil vise à favoriser la reconversion des militaires, le recrutement de travailleurs handicapés et les recrutements à caractère social au profit de jeunes gens en difficulté dans le cadre de l'égalité des chances.

■ LA CARTE ADMINISTRATIVE DE CONJOINT DE MILITAIRE

Il existe une carte très utile pour les épouses « isolées », lorsque leur mari est en mission et aussi pour les veuves afin de prouver leur appartenance à la Défense Nationale, pour accéder à certains avantages comme les Cercles-Mess, l'IGESA etc.

1. Les renseignements sont à demander soit au Bureau de Garnison et le DMD soit au sein des régiments au Bureau de Gestion des Personnels Militaires.

2 - Si vous disposez d'internet vous allez sur le site : http://www.boc.sga.defense.gouv.fr/pdf/2007/2007_009_p_defa0652959j_26926.pdf et vous consultez les pages 5, 11 et 14 qui vous fournira l'imprimé.

Brèves sociales

CHRONIQUE SOCIALE DU CAPITAINE DE VAISSEAU (H) X. DESBAZEILLE

■ PRESTATIONS FAMILIALES

La Circulaire DSS/SD2B/2012/137 du 29.03.12 revalorise les prestations familiales servies en métropole au 01.04.12.

■ ACCIDENTS MÉDICAUX

Décret n° 2012-548 du 23.04.12, JO du 25.04.12 relatif au fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes

de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par des professionnels de santé.

■ VEUVES DE GUERRE

Circulaire CNAV n° 2012/36 du 17.04.12.

Les plafonds annuels de ressources opposables aux veuves de guerre pour l'examen des droits à l'allocation de solidarité aux personnes âgées et à l'allocation supplémentaire s'élèvent 18 778,50 € et à 14 207 € pour l'allocation supplémentaire d'invalidité à compter du 01.04.2012.

■ PENSION DE VIEILLESSE

La circulaire CNAV n° 2012/35 du 17.04.12, précise qu'à partir du 01.04.2012, le minimum contributif des pensions de vieillesse, la pension de réversion, les allocations non contributives et la MTP sont revalorisées.

■ ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉES

Décret n° 2012-486 du 13.04.12-JO du 15.04.12.

Circulaire CNAF n°2012-011 du 13.04.12.

Le montant mensuel de l'AAH est porté à 759,98 € au 01.04.2012 et à 776,59 € au 01.09.2012.

■ PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ

Décret n° 2012-535 du 20.04.12 - JO du 22.04.12.

Le montant du revenu annuel de l'orphelin de plus de 18 ans (ou 21 ans) atteint d'une infirmité incurable ne doit pas être supérieur à 10 524 € (877 € par mois), à compter du 01.01.2012, pour prétendre au bénéfice de la pension d'orphelin et de la majoration de la pension militaire d'invalidité pour enfant handicapé.

■ MAJEURS PROTÉGÉS

Décret n° 2012-663 du 04.05.12 - JO du 06.05.12.

Relatif aux modalités de gestion des biens des personnes protégées dont la protection est confiée à un mandataire judiciaire relevant d'une personne morale de droit public.

■ FPE-CONGÉS MALADIE

Décret n° 2012-713 du 07.05.12-JO du 08.05.12.

Les fonctionnaires de l'Etat ont désormais deux jours pour transmettre leur certificat médical à leur administration en cas d'arrêt maladie.

■ RETRAITE DU COMBATTANT

Note de service n° 12-018-B3 du 31.05.12.

circulaires.gouv.fr

L'indice du calcul des retraites du combattant passe de 44 à 48 points au 1^{er} juillet 2012.

■ PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE

Circulaire CNAV n°2012/29 du 23.03.12.

Lancement du dispositif d'aide aux retraités en situation de rupture, destiné à préserver leur autonomie.

■ AIDE À L'HABITAT ET AU CADRE DE VIE

La circulaire CNAV n° 2012/47 du 06.06.12, a pour objectif la prévention de la perte d'autonomie des personnes retraitées socialement fragilisées relevant des GIR 5 et 6.

Trois axes d'intervention :

- Prévention des chutes et accidents domestiques ;
- Financement des aides techniques pour la vie à domicile ;
- Aide habitat pour les travaux d'amélioration du logement.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Décret n° 2012-679 du 7 mai 2012 modifiant la loi du 30 avril 1921 instituant une croix de guerre spéciale au titre des théâtres extérieurs d'opérations - NOR : DEF1201771D

Publics concernés : militaires, civils, unités et formations militaires détenteurs de citations décernées au cours d'opérations menées sur des théâtres extérieurs, pour services de guerre caractérisés directement liés à l'intervention.

Objet : conditions et modalités d'octroi de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : ce décret modifie la loi du 30 avril 1921 instituant une croix de guerre spéciale au titre des théâtres extérieurs d'opérations. Il permet au ministre de la défense de déléguer au chef d'état-major des armées la compétence pour décerner cette décoration à un niveau inférieur à celui de l'armée. En outre, le décret précise les règles de forclusion des demandes d'attribution de la croix de guerre des théâtres extérieurs d'opérations.

Les demandes d'homologation des propositions de citation concernant des zones qui n'ouvrent plus droit à l'attribution de la croix de guerre au titre des théâtres d'opérations extérieurs à la date du présent décret sont recevables jusqu'au dernier jour du sixième mois suivant son entrée en vigueur.

Références : le texte modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).



LA GUERRE D'ALGÉRIE EXPLIQUÉE À TOUS

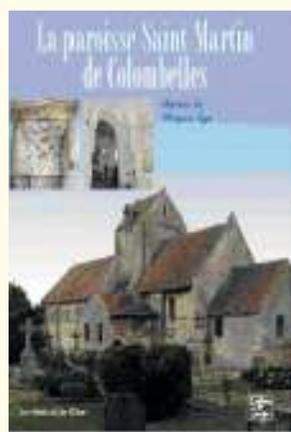
Par **Benjamin Stora**, professeur des universités, est l'auteur de nombreux ouvrages sur la guerre d'Algérie

La guerre d'Algérie (1954-1962) fut le grand épisode traumatique de l'histoire de la France des Trente Glorieuses. Et les blessures ouvertes alors ne sont pas encore refermées, comme en témoignent les polémiques mémorielles récurrentes qu'elle continue de soulever. Né à Constantine en Algérie, l'historien Benjamin Stora raconte ici cette guerre longtemps restée

'sans nom', ses épisodes majeurs (des massacres de Sétif à la politique de terreur de l'OAS, en passant par le putsch des généraux et la répression en métropole) et ses acteurs principaux, français comme algériens. Il restitue cette histoire dans toute sa complexité en rendant compte des acquis et débats de la recherche historique la plus récente, par exemple en racontant comment la guerre fut vécue du côté algérien. Enfin, il revient sur les séquelles politiques et mémorielles de cette guerre de huit ans des deux côtés de la Méditerranée.

Editions du Seuil

25 bd Romain-Rolland - 75014 Paris



LA PAROISSE SAINT-MARTIN DE COLOMBELLE

Par le lieutenant-colonel (er) **Margueret**, membre de l'ANOCR

Passionné d'histoire, le lieutenant-colonel (er) Margueret, anime une association visant à l'inventaire, la conservation, la restauration et l'animation du patrimoine historique de la commune de Colombelles dont il est également élu au conseil municipal. L'église romane du XI^e siècle fait figure de monument emblématique et jusqu'en 1963, elle a été au cœur

de la paroisse Saint-Martin.

Une paroisse ce sont aussi des hommes, des femmes, des hameaux, un cimetière, des relations conflictuelles entre les ecclésiastiques et la municipalité, les épreuves des deux guerres mondiales, c'est cette histoire que l'auteur invite les lecteurs à partager.

A partir de recherches effectuées aux archives départementales, diocésaines et municipales, également de témoignages écrits et oraux, un ouvrage particulièrement illustré de 96 pages a été réalisé.

L'ouvrage peut être commandé chez l'auteur :
Lt-Col (er) **Margueret Jean 14, avenue de la liberté**
14460 Colombelles - Tél. : 02.31.61.72.52.75
Courriel : jnmargueret@yahoo.fr

LE DÉFI DÉMOCRATIQUE

Par le général (2S) **Jean du Verdier de l'armée de l'air**

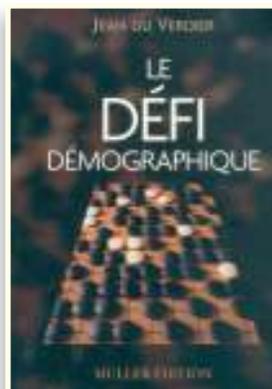
L'économie accapare aujourd'hui l'espace de la réflexion politique. Pourtant, les causes des conflits qui ensanglantent le monde depuis 1945 sont plus souvent ethniques qu'économiques. Les déséquilibres démographiques entre les peuples, et les migrations qu'ils provoquent, engendrent entre les nations et au sein des nations des tensions inquiétantes. Suffit-il de nier ce danger pour le conjurer ?

Sans a priori idéologique, cet ouvrage reflète l'angoisse des Français qui n'acceptent pas de se voir peu à peu dépossédés de leur patrie matérielle et culturelle.

Muller Editions - 25 rue des Bas - 92600 Asnières

Tél. : 01 46 88 09 79

E-mail : courrier@muller-edition.com



LES FILLEULS DE DRIANT

Une promotion réputée pour son sérieux (elle compte 5 généraux d'armée ayant accédé aux plus hautes fonctions), mais qui ne s'est pas prise au sérieux pour témoigner de 40 années de service !

Première promotion (1965-1967) de « la Nouvelle Ecole » de Saint-Cyr-Coëtquidan, elle a été de tous les épisodes qui ont marqué l'armée de terre et la gendarmerie des lendemains de la guerre d'Algérie aux premières années du XXI^e siècle.

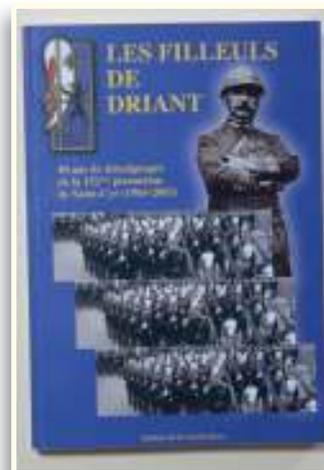
Promotion de transition, elle a souvent été, au fil des multiples réorganisations qui ont conduit à l'armée d'aujourd'hui, la première à emprunter de nouvelles voies.

Parvenue au terme de son parcours professionnel, elle a décidé de livrer quelques-uns de ses souvenirs, en privilégiant les situations inattendues auxquelles ses membres, « Les Filleuls de Driant », ont été confrontés au cours de leur carrière.

C'est ce recueil (en trois volumes) qui est proposé aujourd'hui à tous ceux qui souhaitent partager la vie d'une promotion de Saint-Cyr.

Prix de vente spécial ANOCR : 45 euros (+ 10 euros de port)

Commande accompagnée d'un chèque à l'ordre de PROMOTION DRIANT à adresser à **Général H.J. Fournier**
152 place de l'Eglise 24800 Saint-Jean-de-Côle





GROUPEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Assemblée générale 2012

L'assemblée générale du groupement d'Ille-et-Vilaine s'est tenue le 14 mars 2012 au restaurant «Le Chèvrefeuille» à Lohéac, petite commune toute tournée vers l'automobile avec notamment son musée de l'automobile, ses circuits et son épreuve de rallye-cross qui constitue l'une des manches du championnat de France de la spécialité.

Dès 9 h 15, un café d'accueil permettait aux participants de se regrouper dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

A 10 heures, l'assemblée générale était ouverte par le colonel Jean-Jacques Plandé, président du Groupement qui :

- a exprimé ses vifs remerciements et souhaits de bienvenue aux participants,
- a transmis les regrets du vice-amiral Olhagaray, président national, de ne pouvoir assister à cette assemblée générale en raison de son emploi du temps chargé,
- a fait observer un moment de recueillement à l'intention des adhérents décédés depuis la dernière assemblée générale (11 adhérents dont 4 veuves).

Interventions des membres du comité en charge de responsabilités :

- **Effectifs** : présenté par le lieutenant-colonel Bouvet, secrétaire :

Nombre d'adhérents au 14 mars 2012 : 309 dont 85 veuves, 1 fils d'adhérent décédé et 5 associés.

Effectif en baisse de 9 adhérents par rapport à 2011.

- **Recrutement** : le colonel Jannot a rappelé les principes sur lesquels était fondée l'action du groupement en matière de recrutement : communication sur l'association et implication de chaque adhérent pour inciter les camarades retraités à nous rejoindre. Un appel en ce sens a été fait aux participants.

- **Bilan financier** : présenté par le chef de bataillon Cheype, adjoint à la trésorière :

- Comptes 2011 en équilibre grâce aux dons de 92 adhérents qui s'élèvent à 1914,50 euros. Un grand merci à ces généreux donateurs. L'avoire général au 31 décembre 2011 s'élève à 12956,04 euros.

- Quitus donné à la trésorière à l'unanimité.

- **Activités loisirs** : présentées par le colonel Jannot (voyages) et le colonel Viviez (autres activités):

- Bons résultats obtenus lors des diverses réunions festives, notamment pour le dîner dansant qui a connu un regain de participation, et pour le voyage en Italie du sud. En revanche la sortie de deux jours dans la région de Saumur a dû être annulée en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant.

- Pour 2012, les manifestations habituelles sont reconduites. Le voyage

annuel prendra la forme d'une croisière sur le Rhin du 25 mai au 2 juin et la sortie aura lieu à Lorient le 5 juin.

- **Délégation de Saint-Malo** : actions réalisées, effectifs et projets ont été présentés par le général BRUSS.

- **Représentation auprès des organismes sociaux et de retraités** : informations sur la situation et l'action de ces organismes, notamment CNR et CODERPAG, par le médecin en chef des services Désert.

- **Equipe sociale** : présentée par madame Aimard qui a fait le point des actions menées auprès des familles endeuillées, des veuves des personnes isolées ou hospitalisées, en liaison avec l'ANFEM. Les repas dominicaux organisés au profit des veuves rencontrent toujours un accueil très favorable.

Un appel a été lancé aux participants pour venir renforcer l'équipe sociale.

Elections : tous les membres du comité se représentaient et ont été reconduits dans leurs fonctions. Aucun volontaire ne s'était déclaré pour entrer au comité, malgré l'appel lancé par le Président pour y apporter du sang neuf.

Pour conclure cette première partie de l'assemblée générale, le colonel Plandé a donné lecture du message adressé aux participants par le vice-amiral Olhagaray.

Pendant l'assemblée générale, les épouses étaient conviées à une visite du Manoir de l'Automobile de Lohéac qui abrite l'un des plus beaux musées consacrés à l'histoire de l'automobile en France et en Europe. Plus de 400 voitures de collections, toutes plus belles les unes que les autres y sont exposées et n'ont pas laissé les épouses insensibles.

Vers 11 h 30 les autorités invitées ainsi que les épouses nous ont rejoints pour la conclusion des débats. Ont été accueillis : le Lt-colonel Deschamps représentant le général commandant la Zone de défense Ouest, le chef d'escadron Deniaud représentant le général commandant la gendarmerie de Bretagne et le commandant du groupement d'Ille-et-Vilaine, l'adjudant Chardoneau de la communauté de brigades de Pipriac, monsieur Norbert Galesne directeur de l'ONAC 35, le



secrétaire général de la mairie de Lohéac, le major (er) Le Calvez président de la FNRG 35, le lieutenant (er) Leray président des médaillés militaires, le capitaine de Frégate (er) Le Breton président de l'ACORAM.

S'étaient excusés : M^{me} Huon conseillère générale, M^{me} Briéro, le général de gendarmerie Giorgis, le général (2S) Gillet président de l'ANOCR 56, maître Poignard président de l'IHEDN Bretagne, le colonel (er) de Beauchamp et M^{me} Yvette Daniel du Souvenir français et le major Chaudron, président de l'ARM35.

A l'issue de l'assemblée, adhérents et autorités se sont dirigés vers le monument aux Morts de Lohéac où le colonel Plandé, président du groupement a déposé une gerbe au nom du groupement.

Le vin d'honneur et le déjeuner regroupant 65 participants ont permis aux participants de clôturer cette journée de manière agréable et chaleureuse.

GROUPEMENT DE SAVOIE

Le jeudi 5 avril 2012 à l'espace François Mitterrand s'est tenue l'assemblée générale de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite du Groupement de Savoie.

M^{me} Béatrice Santais Maire de Montmélian et Conseillère Général a présidé l'ouverture de l'assemblée générale, le président du groupement lui a remis la médaille du centenaire de l'association.

Le Lt-Colonel Penet a rappelé les buts de l'association : être au service de nos membres qui sont dans la peine et dans le besoin, mener les actions pour améliorer les conditions des veuves et des orphelins, contribuer au développement de l'esprit de défense, et participer activement au devoir de mémoire. L'ANOCR vient de signer un protocole d'accord avec la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre, elle intervient directement auprès des familles qui en exprime la demande. Un protocole dans le même sens a été signé avec la Marine Nationale et un accord identique est en préparation en ce qui concerne l'Armée de l'Air

Après avoir fait le bilan de l'année 2011 du groupement 73 et la synthèse de l'AG nationale des 26 et 27 mars 2012, le Président du groupement a précisé

qu'une lettre avait été adressée à chacun des candidats à l'élection présidentielle. Les réponses seront publiées sur le site internet de l'association.

Les participants se retrouvèrent ensuite pour un repas convivial à L'Arlequin, restaurant du centre technique hôtelier de Montmélian ou chacun a pu apprécier la magnifique prestation des jeunes élèves en formation aux métiers de l'hôtellerie,

REMISE DE DECORATION AU CAPITAINE BUISSIÈRE

Le 1^{er} juillet 2012 le 7^e BCA faisait ses adieux à la ville de Bourg-Saint-Maurice haut-lieu de la Tarentaise.

La journée a débute à 9 h 30 par une cérémonie commémorant les combats de 1940 et 1944 aux Chapieux.

A 11 h 30 la cérémonie officielle de départ du « Bataillon de fer et d'acier » débutait sur la place de la gare de Bourg-Saint-Maurice présidée par le Général d'Armée Ractmadoux

Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre accompagnés par Le Général de Corps d'Armée de Lardemelle, inspecteur de l'Armée de Terre, le Général Wattecamp commandant la 27^e BIM, M. Mirmant Préfet de la Savoie, M. Hervé Gaymard, député de la Savoie et Président du Conseil Général, M^{me} Bernadette Laclais premier vice-présidente de la région Rhône-Alpes, députée de la Savoie, maire de Chambéry, M. Vial, sénateur de la Savoie et de M^{me} Poletti, maire de Bourg-Saint-Maurice.

Une délégation de l'ESM de la promotion « Chef de Bataillon Bulle » était également présente ainsi que les asso-



ciations patriotiques et leurs portedrapeaux, l'ANOCR était représentée par le Lieutenant-Colonel (er) Penet, président du groupement de Savoie, le Général (2S) Moussu, le Colonel (er) Desroche, le Commandant (er) Cuminal et le Capitaine (er) Chassande-Mottin.

Cette cérémonie avait réuni en haute Tarentaise une foule considérable massée sur près de trois kilomètres pour dire au revoir à leur bataillon.

Au cours de cette prestigieuse cérémonie notre camarade le Capitaine (er) Alain Buisson s'est vu remettre par le CEMAT les insignes d'Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Cette cérémonie s'est terminée par le défilé du bataillon à travers la ville.

GROUPEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Assemblée générale 2012

L'Assemblée Générale du Groupement s'est tenue le jeudi 22 mars dans les locaux de l'Institut Régional du Tourisme et de l'Hôtellerie (IRTH) à Tarbes, en présence de 31 adhérents (sur 95).

L'AG a été ouverte par le Général (2S) Chagnard, Président du Groupement.

Après quelques instants de recueillement à la mémoire des sociétaires disparus, cette AG a surtout été orientée vers un apport d'informations relatives :

– aux **effectifs** en diminution continue (perte de 6 adhérents dont 5 décès). Le Président exhorte, une fois encore, les membres du Groupement à user de leurs contacts personnels pour inciter

GROUPEMENT DE HAUTE-SAÔNE

Inauguration du monument érigé en mémoire des morts pour la France en Extrême- Orient

A l'initiative du général Tonnaire, président régional des Anciens et Amis d'Indochine, la Haute-Saône possède désormais un monument dédié à ses enfants morts en Extrême-Orient.

Au XX^e siècle, la France découvrait la nécessité de défendre des frontières hors de l'hexagone, celles de ses domaines Outre-Mer, appelés aussi « colonies ». Interventions parfois décriées par une certaine population, ce qui explique le retard à reconnaître ces interventions comme des guerres et à honorer correctement leurs victimes.

Il aura fallu 6 ans pour trouver les financements nécessaires à la réalisation du monument (environ 17000 euros), auxquels ont participé la ville de Vesoul, le Conseil général, mais aussi 45 associations d'anciens combattants.

Le général Tonnaire a lu le message de M. Longuet, secrétaire d'Etat à la

des camarades retraités à rejoindre l'association,

– aux **finances**, modestes mais suffisantes, qui ont permis cette année d'inviter les veuves à la Galette des Rois et de limiter à 50 % leur contribution au repas de l'AG,

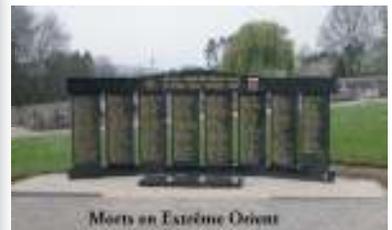
– aux **activités** et notamment à l'action du CEs DEFIS, membre de l'ANOCR et représentant des retraités du département au sein du Comité Social de Tarbes. L'obtention, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'un « geste financier » du Comité Social en direction de 31 retraités et veuves (dont 12 de l'ANOCR) relevant de 5 associations a permis, par des visites à domicile, de manifester la solidarité de l'institution militaire envers les plus âgés et les moins valides d'entre nous.

Au titre des activités, mention est faite du prochain voyage du Groupement (en direction de Toulon et de la

Provence) toujours remarquablement organisé et piloté par notre Président d'Honneur le Médecin Colonel Duclap.

A l'issue de l'AG proprement dite, le Groupement a accueilli la responsable du « Conseil départemental d'accès au droit ». Juriste attachée au TGI de Tarbes elle a apporté des informations pratiques sur les voies et moyens de faire valoir ses droits notamment dans le cadre de conflits et de litiges de la vie courante. Pour l'occasion le Groupement avait invité des représentants et représentantes d'autres associations (ANFEM, SEMLH, Membres de l'ONM) ainsi que le Colonel Délégué Militaire Départemental (seule autorité extérieure présente).

L'Assemblée s'est terminée par un apéritif et un repas (47 participants avec les conjoints) toujours remarquablement préparés et servis par les stagiaires de l'IRTH.





Ce samedi 17 mars 2012, une foule nombreuse a donc assisté à l'inauguration de cette réalisation, en présence des généraux Sorret, Kopf, Omnes, Piroth et Gallot, ainsi que de nombreuses personnalités dont M. Chrétien, Maire de Vesoul. Plusieurs gerbes ont été déposées

Défense et aux Anciens Combattants, puis il est revenu sur « l'engagement sacrificiel » de ces combattants qui ont mené une lutte âpre et cruelle, malgré le soutien, voire l'incompréhension de leurs compatriotes.

A ce jour, 242 noms apparaissent sur le monument, mais les familles de soldats tués en Extrême-Orient qui auraient pu être oubliés, peuvent encore se manifester.

Les monuments dédiés à ces conflits nouveaux sont désormais côte à côte dans le « nouveau cimetière » de Vesoul.

GROUPEMENT DE VENDÉE

Le Centenaire de l'ANOCR en Vendée

Le 17 novembre dernier le groupement de Vendée a organisé la journée de célébration du Centenaire de notre association d'une manière particulière en déposant d'une part, une gerbe au monument aux morts de la Roche sur yon, en présence du député de la circonscription et surtout en aménageant un déjeuner-débat avec le parlementaire de la circonscription.

Dans un premier temps, c'est avec beaucoup de dignité que se sont rassemblés, devant le monument aux morts de la ville, une trentaine d'adhérents du groupement vendéen.



Dépôt de gerbe du Président : le Lt-colonel (er) Ruchaud accompagné du député M. Caillaud qui est membre de la Commission de la Défense nationale, suivi d'un simple hommage avec minute de silence. Antérieurement le président du groupement avait prononcé quelques mots afin d'évoquer les Cent ans de notre association, fondée sous l'égide du Commandant Breynat, héros de la guerre de 1870 et créateur de l'ANOR, en 1911.

Après cet hommage à nos anciens, aux morts, et un souhait de *longue vie à notre association*, les camarades présents se sont retrouvés au restaurant d'un des lycées Hôteliers de la ville pour le déjeuner-débat animé par notre député.



Pendant le repas, son intervention a suscité un vif intérêt et engendré nombre de questions sur la défense de la France. Il a répondu avec précision aux interrogations de nos adhérents, par des informations d'actualité. Cette formule de repas/débat a beaucoup plu et l'interlocuteur a agréablement surpris par ses connaissances du milieu militaire et des actions extérieures. Son appartenance à la Commission de la Défense nationale lui avait d'ailleurs permis d'écouter l'intervention de notre président de l'ANOCR, lors de la session ordinaire de février 2011.

Bien que retirés des « affaires », les membres de notre groupement n'oublient pas leur passé. Ils sont toujours avides de connaître les réalités de notre Institution de la Défense nationale. Par ailleurs, ils veulent également qu'on les reconnaisse et qu'on les considère comme des « partenaires de cette Défense » écoutés et respectés. C'est ce qui a été exprimé par le président à l'attention de notre élu. Tout en citant en conclusion une des expressions de notre Président national : le Vice-amiral M. Olhagaray affirmant dans ses discours ou dans ses nombreux communiqués : « la chose



militaire ne doit pas et, ne peut pas être ignorée !».

Puis les participants se sont séparés heureux de cette rencontre et des échanges fructueux avec le député et les camarades présents.

GROUPEMENT DE CHARENTE

L'assemblée générale 2012 du Groupement de la Charente s'est tenue le 5 avril sur la Base Aérienne 709 de Cognac.

A son arrivée à la salle de cinéma de la base le Colonel Camus, Commandant la BA 709, a été accueilli par le Président du GR 16.

1. Après avoir souhaité la bienvenue à cinquante membres de l'ANOCR présents, le Colonel Camus a présenté la BA 709, ses missions et ses moyens. Respectant la tradition à présent bien établie d'un second exposé, le Président a présenté le Colonel Bois aux membres de l'ANOCR et à leurs invités. Le Colonel Bois a ensuite exposé les nouvelles missions qui lui ont été confiées par notre Président National et qui concernent toutes la Santé.

2. A l'issue de cet exposé, suivi d'une courte pause, Le Président a présenté





l'ordre du jour de notre AG. Lors de la présentation du Rapport Moral, il a fait part, une fois encore, d'une perte importante de nos adhérents en 2011, et de l'absence de recrutement depuis 2010 pour les motifs que nous connaissons. Ce constat nous impose de renforcer nos liens avec nos camarades pour lesquels des mesures seront mises en œuvre par le Comité du GRI6.

Le président a rappelé à l'assistance, la nouvelle et très sensible mission, confiée à l'ANOCR, résultant de la Convention ANOCR - Armée de terre signée le 15 décembre 2011 (voir Bulletin n° 448 - Janvier 2012).

Le rapport Moral, et le rapport financier présenté par M^{me} Richard-Mevel, notre trésorière, ont été approuvés par les participants.

A 12 h 30, à la mémoire de nos adhérents disparus en 2011 et à celle de nos camarades tombés en OPEX, et à leurs familles, une gerbe a été déposée sur la stèle du Commandant Raoul Menard et une minute de silence observée.

3. Les participants ont été transportés par cars pour rejoindre le mess des Officiers de la Base où un excellent repas a été servi dans une ambiance particulièrement conviviale.

4. Après le repas, nos adhérents ont visité le Musée de la Base et une exposition statique de matériel aérien.



Enfin, vers 16 h 30, une dernière prise de vue de l'ensemble des participants a été réalisée par le photographe qui nous accompagnait depuis notre arrivée sur la BA709.

5. Nous avons renouvelé au Colonel Camus et à toutes les personnes mises à contribution à l'occasion de cette AG, nos plus chaleureux remerciements.

GROUPEMENT DU NORD-PAS-DE-CALAIS

L'assemblée générale a eu lieu le 12 avril au restaurant « la Grange » à Lomme (59160), en présence du Président national, le vice-amiral Michel Olhagaray.

Nous étions 33 adhérents présents, heureux de nous retrouver et de faire la connaissance de notre Président national. Avec 98 pouvoirs, le quorum étant atteint, la journée a pu se dérouler comme prévu : après l'accueil et la présentation du tiers renouvelable, tous réélus à l'unanimité, un hommage a été rendu à la mémoire des trop nombreux disparus depuis la dernière AG, avec une profonde pensée pour nos camarades en activité tués au combat en opérations extérieures ; après la partie technique au cours de laquelle les rapports : moral, d'activités et financier ont été approuvés à l'unanimité, le Président national a pris la parole pour développer certaines idées qui lui paraissent essentielles, à savoir, entre autres :

- les militaires sont la seule catégorie sociale à ne pas être défendue ;
- l'ANOCR, forte de ses 10 400 adhérents, est la seule voix pouvant se faire entendre ;
- face à la crise, il faut mener des actions plus pugnaces afin d'être mieux défendu dans un cadre bien sûr apolitique ;
- nous demandons à être partenaire dans les négociations ; c'est comme cela que nous pouvons espérer attirer de nouveaux adhérents.

La vigueur du ton, la nouveauté des orientations et les moyens envisagés pour les mettre en œuvre retinrent fortement l'attention de l'auditoire.

Nous agrémentons toujours notre AG par une conférence ou autre prestation. Cette année nous avons fait appel au Père Thieriez, Père blanc, pour nous parler des Moines de Thibirine.

Un vin d'honneur clôtura cette AG, suivi du repas traditionnel servi sur place à 47 convives.

Réunion du Comité

Le Comité s'est réuni le 20 avril 2012 pour élire le Bureau du Groupement suite au non renouvellement de la candidature du précédent Président.

Le lieutenant-colonel (ER) Guy Di Gregorio, précédemment vice-



président chargé des activités et seul candidat volontaire, est élu Président des Groupements Nord-Pas-de-Calais et Somme à l'unanimité.

Les adresses du siège sont désormais les suivantes : 39, rue de Lambersart 59350 Saint-André-lez-Lille.

Mail : guy.digregorio@orange.fr

D'un commun accord entre les deux présidents, la passation des consignes a eu lieu le 12 mai.

Les autres membres du Bureau ont été reconduits à leurs fonctions respectives à l'unanimité.

Elévation aux grades de la Légion d'Honneur

Tous les adhérents de notre groupement ont eu le plaisir d'apprendre que par décret en date du 2 mai 2012, deux de nos valeureux camarades ont été élevés aux grades :

- D'Officier de la Légion d'Honneur pour le capitaine Dondeyne Henri né le 27 avril 1918.

- De Commandeur de la Légion d'Honneur pour le Capitaine Schrouf Jacques né le 24 août 1921.

Il serait beaucoup trop long de résumer, pour cet article, la carrière exemplaire de ces deux Capitaines. A noter toute fois une certaine similitude dans leurs parcours :

- Ils se sont engagés très jeunes et ont pris une part active au 2^e conflit mondial. En participant au débarquement de Provence et à l'avancée pour la libération du pays pour le 1^{er} nommé, en participant à des actions militaires d'éclats pour le second ce qui lui a valu l'attribution de la Croix de Guerre 39/45.

- En 1950, ils embarquent pour l'Indochine. Tous deux seront rapatriés sanitaires en 1952 après blessures reçues au combat et internement au camp 103 pour Schrouf d'où il sera libéré à l'état cadavérique en ayant perdu plus de 40 kilos.

- A l'issue de cette guerre, ils seront désignés pour servir en Algérie : jusqu'en 1965 en deux séjours pour Schrouf, jusqu'en 1963 pour Dondeyne en alternance avec des séjours en Allemagne

- A leurs mises en « position de retraite », ils continuent à œuvrer pour la nation en s'investissant totalement dans l'éducation nationale durant 14 ans pour Schrouf où la qualité



des services rendus lui vaudra une promotion aux grades d'Officier des Palmes Académiques ; Dans la vie de sa commune de Neuf-Berquin pour Dondeyne où ses activités et réalisations seront rappelées par le Maire de la ville.

L'insigne d'Officier de la Légion d'Honneur a été remis au Capitaine Dondeyne, le 24 juin 2012 par notre Vice-Président, le Lieutenant-Colonel Montagut en sa mairie de Neuf-Berquin en présence de sa famille, de ses amis, d'élus locaux et des représentants de nombreuses associations.

La Cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur a été remise au Capitaine Schrouf lors de la cérémonie du 8 mai 2012 au monument aux morts de la ville de Lille par le Général de Corps d'Armée (2s) Thormann Jean-Claude en présence d'autorités civiles et militaires de la ville et de nombreuses associations patriotiques.



Que dire de plus devant le parcours de ces deux Capitaines. Respectes Messieurs. Ces promotions (tardives...) sont la reconnaissance de la Nation envers ses plus fidèles serveurs qui ont porté haut les valeurs humaines et républicaines qui sont les nôtres, nous les Militaires de Carrière : Droiture, sens du devoir, amour de la nation et respect de notre drapeau. Merci à vous. Vous êtes des exemples pour nous tous et les générations futures.

Le président

GRUPEMENT DE LA SOMME

L'assemblée générale a eu lieu le 10 mai 2012 à l'Auberge le Pré-Porus, à Amiens, au cœur des hortillonnages.

Nous étions 13 adhérents présents. Avec les 13 pouvoirs, le quorum était atteint, 26 sur 30 à jour de leur cotisation, et la réunion a pu se dérouler comme prévu.

Après l'accueil, le Président sortant présenta le Président nouvellement élu qui exposa alors son plan d'action. Quelques remerciements et regrets furent suivis d'un moment de recueillement en mémoire des morts du Groupement et des personnels d'active tués en opérations extérieures.

Le Trésorier Cdt (H) Grave, le Président national, le président sortant et le nouvel élu



Après la lecture du message adressé par le Président national, furent évoqués : la situation des effectifs et la situation financière. Comme aucun volontariat ne s'est manifesté pour constituer un Bureau propre au Groupement, ce dernier continuera d'être rattaché au Groupement Nord-Pas-de-Calais.

Un repas servi sur place à 18 convives clôtura cette assemblée générale.

GRUPEMENT CALVADOS/MANCHE

Le 13 juin 2012, 42 adhérents du groupement se sont retrouvés à Avranches, dans le sud du département de la Manche.

L'objectif était de réunir un grand nombre d'adhérents afin de favoriser les échanges, tout en se cultivant.

Le scriptorial ou musée des manuscrits du mont Saint-Michel est remarquable en raison de la richesse des collections présentées, des nombreuses planches

de documents, ainsi que des maquettes et vidéos sur la calligraphie, l'imprimerie, les enluminures et la reliure, qui permettent une approche originale et pédagogique, conduisant au final, après une montée symbolique, à la découverte des manuscrits anciens de la bibliothèque du mont Saint Michel.

Ces pièces de grande valeur, fragiles, ont été confiées à la ville d'Avranches au moment de la révolution française, ce qui leur a permis d'échapper à la destruction.

La qualité des exposés de notre guide conférencier durant la progression vers la salle du trésor, la clarté de ses propos, ainsi que sa faculté à synthétiser la présentation des différentes salles d'exposition ont permis à tous de découvrir ce musée des manuscrits dans un délai malheureusement trop court, et leur ont donné, nous n'en doutons pas, envie de revenir à Avranches.

Après un trajet en voiture... ou à pied, les participants se sont retrouvés pour déjeuner, à l'hôtel de la Croix d'or, situé près de la place Patton, ce qui a été l'occasion de se remémorer l'histoire de la bataille de Normandie et de la percée d'Avranches, le 30 juillet 1944.

La journée s'est poursuivie par une visite du jardin des plantes, oasis de calme dans le centre de la ville, ouvert à la promenade.

Ce jardin, qui a subi les aléas de la guerre et ceux des tempêtes, compte un grand nombre d'arbres remarquables et de massifs en mosaïculture. Le panorama unique qu'il offre sur la baie du mont Saint-Michel et la vallée de la Sée a fait la joie des photographes.

Avant la dispersion, le colonel (ER) Simonnet, président du groupement a remercié les participants et souhaité un bon retour à tous.

GROUPEMENT DE L'HÉRAULT

Convoquée par voie de bulletin le 15 mars 2012, l'AG s'est tenue le jeudi 26 avril 2012 à la caserne Lepic, siège du commandement de la Gendarmerie nationale, à Montpellier.

Elle s'est déroulée en quatre phases, selon le schéma classique :

- assemblée proprement dite ;
- cérémonie du souvenir ;



- verre de l'amitié ;
- repas de cohésion.

La date de l'assemblée générale est traditionnellement le dernier jeudi du mois d'avril, quelques semaines après l'AG nationale pour en répercuter l'information essentielle. La date n'en a pas été modifiée malgré l'élection présidentielle ; seul le lieu en a tenu compte pour nous assurer de la présence de toutes les autorités militaires en leur promettant qu'aucun élu ne serait invité. Le Préfet, lui, n'est pas venu.

La caserne Lepic est l'emprise située entre la rue des Chasseurs, la rue Font-couverte et la route (exclue) desservant le parc Montcalm.

La photo, au-dessus, donne une idée assez précise du terrain occupé par la gendarmerie sachant que l'ancien mess et son parking sont aussi hors enceinte. Cela ne fait que quelque cinq mois que les états-majors des « Région Languedoc-Roussillon » et « Groupement Hérault » de la gendarmerie ont déménagé et nous avons pu noter tout l'agencement déjà réalisé.

L'assemblée se tenait dans l'amphithéâtre Toussaint du bâtiment Lemattre (qui n'existe pas encore sur la photo). Pendant que les adhérents s'inscrivaient sur les listes d'émergence, 25

épouses d'adhérents étaient regroupées pour assister à la présentation de la Section de recherches de la gendarmerie de Montpellier commandée par le colonel Sylvain Noyau.

En attendant l'heure de l'ouverture de l'AG (9 h 30), un interlude conçu par les informaticiens du CODIA présentait en boucle des photos prises dans l'année écoulée. Ce n'était pas la MGM (Metro Goldwyn Mayer).

mais presque. Jugez-en et encore, il vous manque le son.

Après l'enregistrement des 113 participants et des 35 pouvoirs, Claude Gradit ouvrait l'assemblée en présence de notre président national, le vice-amiral (2S) Michel Olhagaray et de son homologue du Gard, le colonel (ER) Air Pierre Simonneau. Le colonel Marc Lévêque, commandant la Région de gendarmerie avait tenu à nous accueillir en personne avant de s'éclipser pour revenir, comme prévu, à la séquence finale.

La sélection de photos présentées sur le site rend compte du déroulement complet de l'assemblée. La première partie a permis, après l'hommage rendu aux adhérents disparus dans l'année écoulée et selon un ordre du jour traditionnel, de présenter successivement le bilan (réalisation





du diaporama, situation des effectifs et comptable, action sociale, activités passées) et les orientations proposées pour l'année 2012-2013.

Michel Zimmermann, au nom de l'équipe du CODIA (comité du diaporama) managée par Bernard Burcklen, a fait une présentation professionnelle de cet exceptionnel document audiovisuel que tout un chacun peut consulter à satiété sur notre site internet, <http://34.anocr.com/>, volet présentation. Il ne s'est même pas laissé perturber par l'incident technique qui l'a privé momentanément de son support vidéo.

Le secrétaire général (2S) Jean-Pierre Joseph et le trésorier Jean-Marc Dessonet, les chevilles ouvrières de notre association, version Hérault, ont dépeint une situation très satisfaisante, puisque les effectifs sont en hausse depuis la dernière AG et que les finances sont saines grâce, notamment à un pourcentage de dons significatif, et les adhérent(e)s qui arrondissent leur versement ont été chaleureusement remerciés.

Le trésorier a présenté avec clarté une situation qui va permettre au groupement d'agir par lui-même pour des actions d'aide sociale ; le siège parisien restant le fournisseur essentiel des aides attribuées. Le vérificateur aux comptes a reconnu la bonne tenue et la sincérité des comptes et a demandé à l'assemblée d'accorder son quitus au bilan financier.

Michel Brunet, notre délégué à l'action sociale, dont l'engagement avec son équipe – mesdames Eliette Héritier, Alix Marconnet, Eliane Schiffer – est unanimement reconnu, a décrit ce qui avait été entrepris et dans quelles conditions cela avait été fait. Nous avons beaucoup de chances de pouvoir les compter parmi nous avec un tel dévouement, lié à ce niveau de compétence. Il leur faut toutefois s'adjoindre quelques relais pour démultiplier leur action.

Claude Gradit s'est réjoui de ce bilan et en a remercié tout le comité directeur (CODIR) qui est en ordre de bataille et qui travaille. Grâce à cela, notre groupement a proposé cette année, outre les randonnées hebdomadaires scindées en deux catégories (8/9km et 15/18), une moyenne d'une activité par mois, ce qui est important. Et comme ceci est bien perçu et que le niveau de participation le permet, le programme sera maintenu en recherchant l'innovation.

Cette première partie s'est terminée avec la nécessaire élection des membres du comité directeur, renouvelable par tiers tous les ans. C'est ainsi que parmi les quatre membres renouvelables en 2012

(Bernard Burcklen, Claude Falcou, Bernard Forrer et Jean-Pierre Joseph), un n'a pas souhaité se représenter : notre secrétaire, Jean-Pierre Joseph, qui assume cette fonction depuis le départ de Daniel Baller (2003, soit 3 mandat de 3 ans). Aucun candidat ne s'est manifesté mais la chaise ne restera pas vide pour autant, grâce à la candidature du colonel (er) Jean-Claude Rivenq intervenue à la fin de la journée. Nous remercions Jean-Pierre Joseph, plus tard, comme il se doit.

Un poste du comité directeur n'avait pas été pourvu l'an dernier : celui du vice-président du collège Marine nationale ! Et bien, après un forcing auprès de l'intéressé, démarche quasi obligatoire pour toute sollicitation, le contre-amiral Jean Dufieux a bien voulu accepter de se présenter aux suffrages de l'assemblée qui l'a élu à l'unanimité, tout comme les candidats renouvelables. Merci à tous. La composition du nouveau comité confirmée



lors de la réunion du CODIR du lundi 7 mai sera publiée dans le prochain numéro du bulletin. L'amiral (2S) Olhagaray a conclu cette première partie en s'adressant à l'assemblée à huis clos. Ce face à face direct a été écouté avec le plus grand intérêt. L'assemblée a chaleureusement accueilli ce président parisien – et donc un peu lointain pour nous – qu'on oublie de remercier, d'applaudir (nous nous sommes rattrapés) pour toute l'action qu'il mène en notre nom. Elle a apprécié son discours engagé, clair et sans langue de bois. Et même si le président a reproché avec affection à «ses» Héraultais, leur côté un peu frondeur et girondin, ses paroles ont été perçues comme un encouragement à le soutenir dans cette démarche volontaire, et novatrice pour l'ANOCR, à se faire entendre des instances institutionnelles. Le Président aura compris que ses troupes étaient en phase avec son propos et l'appuyaient sans réserve pour mener à bien ses «négociations» et sortir des habituelles et improductives concertations. Nous n'avons pas vocation à nous taire sur tout, et le devoir naturel de réserve, que l'on peut s'imposer, ne doit pas nous assimiler à rester « la Grande muette ».

Le retard sur le timing prévu ayant supprimé la pause, c'est donc sans interruption de séance que les autorités militaires toutes présentes et nos invités ont été accueillis à cette seconde partie. Seul le général d'armée (2S) Elrick Irastorza, qui avait accepté de nous faire un exposé sur l'engagement de la France en Afghanistan, a fait faux bond, désigné en catastrophe par le gouvernement, pour représenter la France à la cérémonie d'investiture du Président de l'Assemblée nationale ivoirienne à Abidjan. Ce n'est que partie remise.

Après les remerciements d'usage à tous nos invités, le président remettait au colonel Lévêque, la coupelle de l'ANOCR pour le parfait et chaleureux accueil de la gendarmerie (amphi et techniciens, présentation de la SR, organisation du remarquable apéritif par le mess de l'escadron mobile de Lodève). Le président a également remis une coupelle au lieutenant-colonel Acolatsé pour son action au profit des associations, avec notamment l'aboutissement de la création de la « Maison des associations de la Défense ».



Pour décrire les buts, l'organisation et les activités de l'ANOCR, il a été présenté la partie du diaporama relative au département. Enfin, avant de passer la parole à l'amiral (2S) Olhagaray, Claude Gradit a donné lecture des deux interventions faites, auprès du Préfet et des parlementaires d'une part, contre l'organisation de célébrations particulières marquant le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et auprès du Maire de Montpellier en réponse à l'invitation reçue pour la commémoration des Accords d'Evian.

L'amiral (2S) Olhagaray a repris le micro pour le discours de clôture avec une élévation d'esprit à la hauteur des enjeux que se fixe notre association, une des rares interlocutrices des organes de décisions ou de concertation auxquels elle est reçue ou représentée, car, a contrario des autres associations d'officiers de toutes les armées ou services, elle ne compte pas dans ses rangs de camarades d'active et peut donc s'exprimer librement.

Pas d'interférence sur la ligne, Président, le message a été entendu et apprécié. Après une nouvelle salve d'applaudissements, l'assemblée générale était close.

Dans la foulée des discours, l'AG se poursuivait par la traditionnelle cérémonie du souvenir organisée sur le côté de l'amphithéâtre Toussaint, en arrière plan, et devant le tout nouveau monument érigé par la gendarmerie. Henri Talhouët, en maître averti du protocole, avait préparé les moyens et dirigeait les opérations : lever des couleurs, dépôt de gerbe – par l'amiral (2S) Olhagaray, le colonel Lévêque et le colonel (ER) Gradit – et les sonneries dont la Marseillaise reprise à plein poumon... et les voix féminines ont su se faire entendre.

Tout à côté, un bel apéritif, commandé auprès du mess de l'escadron de gendarmerie mobile de Lodève, attendait tous les participants dans la

tente de réception. Pendant trente à quarante minutes, les échanges furent nombreux entre tous et Michel Olhagaray a pu ainsi rencontrer un maximum d'adhérents avant de poursuivre cette démarche au restaurant où il a traîné sa chaise de table en table, se privant ainsi d'une bonne partie de l'excellent repas préparé par le Clos de l'Hirondelle.

Cette journée, qui a empli les cœurs et les âmes, s'est inscrite dans les événements à garder en mémoire dans notre groupement de Montpellier. Son compte rendu, ainsi que les nombreuses photos mises sur le site, nous l'espérons, sont de nature à inciter un plus grand nombre d'adhérents à participer à notre prochaine AG qui se tiendra, en principe, le 25 avril 2013 dans une salle plus grande, c'est promis.



GROUPEMENT DE LA DORDOGNE

L'assemblée générale de notre Groupement s'est déroulée le 23 mai au Centre d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG) à Saint-Astier.

Accueillis par le général (2S) Gaudy les 56 participants se retrouvent dans le cinéma du CNEFG.

A 10 heures le général (2S) Gaudy président, entouré du colonel (H) Savary trésorier et du capitaine (H) Chérel secrétaire, et en présence de notre président national l'amiral (2S) Olhagaray, déclare la séance ouverte.

Après avoir salué et remercié l'amiral de sa venue en Périgord, présentation est faite du déroulement de la journée et de la liste de nos disparus de l'année, une minute de silence est observée à laquelle nous associons nos camarades d'active tombés en opérations extérieures.

La parole est donnée au colonel (H) Savary trésorier sortant qui, comme à l'accoutumée présente un bilan financier complet et précis faisant ressortir un solde positif.

Quitus est donné au trésorier par les membres présents.

Le président remercie le colonel (H) Savary pour ses 7 années au service du groupement et de son excellent travail dans l'exercice de sa fonction.

Cooptation est demandée pour son remplaçant le capitaine (H) Varenne, celle-ci est accordée à l'unanimité des présents.

La parole est ensuite donnée au capitaine (H) Chérel secrétaire qui présente la situation des effectifs au 31 décembre 2011, 170 membres dont 59 veuves, les principaux événements de l'année écoulée, les pouvoirs reçus



pour cette assemblée générale soit 54. Information est donnée sur le pourcentage de réponses à nos diverses manifestations (51,8 %). Le secrétaire termine en remerciant les adhérents qui lors de leurs réponses lui manifestent remerciements et encouragements.

Profitant de la présence de notre président national il remercie particulièrement les

personnels du siège à Paris pour leur aide dans l'exercice de sa fonction.

Le général (2S) Gaudy reprend la parole et présente le compte-rendu des diverses réunions, assemblée générale à Paris en précisant les détails des sujets abordés (livre blanc, finances, aides sociales, décorations, etc.).

La parole est alors donnée à l'amiral (2S) Olhagaray. Celui-ci, après avoir dit sa satisfaction de faire connaissance avec le groupement, nous fait part des buts et projets en cours pour les mois à venir ainsi que des actions qu'il envisage en particulier vers le monde politique.

Après une petite pause, le colonel Pidoux présente un intéressante et vivante projection audiovisuelle sur les missions et activités du CNEFG.

C'est vers 12 h 30 sous les applaudissements de tous que le général (2S) Gaudy clôture la séance et nous invite à nous diriger vers le mess de la gendarmerie pour le vin d'honneur. Notre président remercie alors le colonel Pidoux, commandant le CNEFG, pour sa présentation, son accueil et l'aide qu'il nous a apportée. Il lui demande de transmettre ses

remerciements aux divers personnels du centre pour leur gentillesse et leur disponibilité. Il se tourne ensuite vers le colonel (H) Savary pour lui offrir un livre en souvenir de ses années de dévouement, témoignage des remerciements de tout le groupement.

Tous les présents passent alors à table pour déguster un repas excellent et raffiné, dans une chaleureuse ambiance de camaraderie, favorable à de nombreuses discussions.

Vers 17 h, chacun repart vers son domicile en espérant se retrouver en septembre pour la journée de rentrée.

GROUPEMENT DU CHER ET LOIRET

L'AG du Cher et du Loiret s'est déroulée le samedi 12 mai en présence du CA (2S) Yves Bonneville, représentant le président national, de M. Saulnier représentant le président du conseil général du Cher, du colonel (er) Touvenelle représentant le colonel Rataud, commandant la base de défense de Bourges/Avord et commandant la base aérienne 702, et de M. Gilbert président de l'ARM 18.

Un certain nombre de personnalités ont décliné l'invitation pour cause de période de réserve, ou pour emploi du temps déjà complet. Comme d'habitude, d'autres n'ont pas répondu.

Après avoir salué les membres présents, le président a fait observé un moment de recueillement en souvenir des membres ainsi que des conjoints ou proches de nos camarades qui nous



ont quittés depuis notre dernière AG avec une pensée envers nos camarades d'active qui vivent une période difficile.

Il prononça ensuite quelques mots sur le déroulement de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Paris et dont le compte-rendu sera publié, comme chaque année, dans le bulletin de juillet.

Puis la parole fut donnée au secrétaire, Guy Dugot, afin de nous présenter le rapport d'activité et le point des effectifs, et au trésorier, Bernard Guillerault, pour le bilan financier. Ces intervenants, toujours aussi efficaces ont été très applaudis, ce qui leur a valu d'être reconduits dans leurs fonctions. Le camarade Pierre Steimann, en proie à des difficultés de santé abandonne, avec regrets, sa fonction de contact auprès des personnes seules. Par ailleurs, le document qu'il avait réalisé au sujet des maisons de retraite sera récupéré et mis à la disposition de chacun auprès du secrétaire.

Après une petite pause, pour accueillir les personnalités, la séance reprit et la parole fut donnée à l'Amiral (2S) Bonneville. Il nous fit la lecture d'un message que lui avait remis le président national, nous parla de l'ANOCR et de la réalisation d'un dossier recrutement.

Reprenant la parole, le président rappela que les retraités de l'ANOCR avaient les mêmes problèmes que les retraités « civils » et, que pour cette raison, l'association adhérait, par l'intermédiaire de la CNR, à la CFR. Il fit le point sur les idées que soutenait cette confédération :

- la représentation des retraités dans les organismes socio-professionnels où l'on traite des problèmes des personnes âgées et des retraités,
- la réforme des retraites,
- la santé, dont le coût augmente inexorablement, avec des répercussions sur les assurances maladie complémentaires et le constat, navrant, voire

inquiétant, de voir de plus en plus de personnes renoncer à se soigner,

• le handicap ou la perte d'autonomie, sujet d'une brulante actualité et l'énorme déception provoquée par l'abandon du plan de travail qui s'était déroulé sur une année et qui devait aboutir à la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Avant de conclure, le président laissa la parole aux invités qui le désiraient, ensuite rappela les activités proposées par le comité social, avec, principalement, une sortie prévue le dimanche 16 septembre, Le colloque du CODERPA, le premier mardi d'octobre, sur le thème « Quelles solidarités avec le CODERPA du Cher ? » et enfin le repas de l'amitié le samedi 13 octobre.

Un vin d'honneur regroupant l'ensemble des participants fut servi sous les ombrages du parc du restaurant suivi d'un repas convivial et de bonne tenue.

GRUPEMENT CORRÈZE/Haute-VIENNE

Sortie de printemps à Limoges

Le 22 mai 2012, le groupement organisait sa traditionnelle sortie de printemps et nous étions une quarantaine pour une visite de Limoges proposée par l'office du tourisme. Le général Fournier et son épouse, venus de Dordogne, nous faisaient l'amitié de leur présence.

Porcelaine oblige, le matin était consacré à l'usine « Royal Limoges ; du kaolin à la porcelaine décorée, près de 30 manipulations d'ouvriers très spécialisés qui nous ont fait vivre la passion d'un métier qui se perpétue depuis plus de deux siècles avec le succès que l'on sait. Après un déjeuner sur les bords de la Vienne, la cathédrale Saint Etienne nous accueillait et

offrait à notre admiration ses chefs d'œuvres du roman, du gothique et de la renaissance. Enfin, une promenade dans les jardins de l'évêché concluait une excellente journée marquée par la camaraderie et le plaisir d'être ensemble.



GROUPEMENT DES ALPES-MARITIMES

L'assemblée générale du groupement s'est tenue le 11 mars 2012, dans les salons du Novotel Nice Acropolis Parvis de l'Europe, sous la présidence du Vice-amiral (2S) M. Olhagaray Président national et du Lt-colonel (ER) A. Fatton, Président du groupement.

Sur 263 adhérents nous étions 15 présents et 3 épouses, avec les 98 pouvoirs, le quorum étant atteint le président ouvre la séance.

Avant de passer la parole à l'Amiral (2S) Olhagaray, le Lt-colonel (ER) Fatton fait un point sur ses 11 années de présidence. Le groupement des Alpes-Maritimes fait partie des gros groupements de l'ANOCR. A sa prise de fonction en 2001 il comptait 478 adhérents. Début 2012 son effectif n'est plus que de 263 adhérents, moyenne d'âges de 85 ans avec 3 centenaires et les veuves représentent 51 % de l'effectif. Les 2 campagnes de recrutement organisées en 2007 et 2009 n'ont amené que 6 nouveaux adhérents dont deux volontaires pour prendre une fonction au bureau (Trésorier et Correspondant informatique). Cette baisse constante de l'effectif, le manque de volontaires parmi les plus jeunes pour prendre les postes vacants du comité, l'âge des adhérents, devant cette situation qui perdure, en 2011 il informe l'assemblée qu'il démissionnait. Prenant acte elle a convenu et adopté la résolution suivante :

- maintien du groupement si un successeur se manifeste avant fin 2011 ;
- si aucun successeur ne se manifeste dissolution du groupement 06 fin 2011 ;

- elle reconduit le comité jusqu'à fin 2011.

Aucun successeur ne s'étant fait connaître il conviendra aujourd'hui de décider de l'avenir du groupement.

En suite le Cdt (H) Arbant trésorier présente et explique, avec une grande clarté, les comptes budgétaires 2011. Il fait remarquer que nos finances sont excellentes grâce à la générosité des adhérents dont le montant des dons et arrondis représente plus du double du montant des cotisations restant au groupement et à la subvention que nous octroie la ville de Nice qui couvre une partie de nos frais de fonctionnement.

Le président remercie chaleureusement les généreux donateurs et la Ville de Nice ainsi que le Cdt (H) Arbant pour sa gestion et l'excellente présentation. L'assemblée à l'unanimité approuve les comptes et délivre quitus au trésorier.

Puis, avec l'Amiral (2S) Olhagaray, il accueille les Autorités conviées : M. François Rabut, Conseiller municipale Délégué aux Anciens Combattants représentant Mr. Estrosi, Député-Maire de Nice, le Colonel Gaël Marchand, Commandant de Groupement Gendarmerie Nationale, Lt-colonel Marie Christine Fix, Adjointe au DMD représentant le Colonel Mochin commandant la BA 943, DMD des Alpes-Maritimes et Présidente de l'ANFEM des Alpes-Maritimes, le Commandant (ER) Christian Gravière, Président de l'Union Méditerranéenne de l'Air, et fait observer une minute de silence à la mémoire des adhérents décédés en 2011 en associant les militaires tombés en Afghanistan ou en OPEX, avant de donner la parole à l'Amiral (2S) Olhagaray.

L'Amiral remercie les autorités qui, par leur présence témoignent de l'intérêt porté à notre association qui vient de fêter ses 100 ans d'existence et remercie le représentant du Député-Maire de Nice pour l'octroi par Municipalité d'une subvention au groupement des Alpes-Maritimes. Puis remercie chaleureusement les adhérents présents et les membres du bureau pour le travail qu'ils font. Pour lui, le groupement fait partie des gros groupements de l'ANOCR il est hors de question de le dissoudre. Le bureau peut compter sur son aide et mettra tout en œuvre pour maintenir le groupement. Il développe en suite les orientations de son action et ses objectifs vis-à-vis des autorités politiques qu'il présentera à l'assemblée générale les 26 et 27 mars prochain. L'auditoire, surpris par le ton et sa conviction, a particulièrement apprécié son exposé.

A l'issue malgré l'importante opération cardiaque que vient de subir le président, les membres du bureau démissionnaires (4 président compris) ont accepté de sursoir provisoirement à leur démission et l'assemblée à l'unanimité les reconduit dans leur fonction. L'amiral les remercie et demande au Lt-colonel (ER) Fatton de se ménager, sa santé passant avant toutes choses. Il conclut en lançant un appel aux adhérentes et adhérents les plus jeunes d'accepter une responsabilité au comité du groupement, qui en aura bien besoin, pour mener à bien sa mission dans le cadre son action et ses objectifs qu'il vient de développer.

Reprenant la parole, le Lt-colonel (ER) Fatton lève la séance et remercie l'assistance pour la bonne tenue de l'assemblée. Il invite les participants à prendre le verre de l'amitié suivi du repas de cohésion au cours duquel le



président amiral a fait connaissance avec les adhérents et répondu aux questions. Cette démarche a été très appréciée.

GROUPEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Après le centenaire de l'ANOCR fêté l'an dernier en présence de notre Président national, on ne peut pas dire que notre comité a apprécié l'intérêt que ses adhérents portent habituellement à « leur » Assemblée générale si l'on en juge par une participation « clairsemée » dans le grand amphithéâtre de l'Institut de médecine tropicale du Pharo mis gracieusement à notre disposition par le Médecin Général Morillon ; nous avons retrouvé certains d'entre eux à l'heure du déjeuner au Cercle-mess.

Dans une période difficile il était pourtant intéressant de tenir nos adhérents informés des travaux de l'Assemblée générale des 26 et 27 avril à Paris pour laquelle plusieurs centaines de pouvoirs avaient été centralisés au Groupement représentés à la commission « Vie des Groupements » par notre Président.

Nos dévoués « Volontaires » du Comité avaient préparé minutieusement notre bilan annuel projeté sur grand écran qui a été bien accueilli ; deux adhérents ont pris rendez-vous pour proposer leur aide et le Général Président de la Saint-cyrienne à Marseille a fait part de son adhésion au groupement.

Nous avons particulièrement apprécié la présence et l'allocation prononcée par l'adjoint au sénateur-maire de Marseille qui ne manque jamais de faire état de l'intérêt qu'il porte aux activités des Retraités militaires avec

conviction et sincérité ; en revanche, l'absence inhabituelle des Autorités militaires (excusées par leur secrétariat respectif) à l'exclusion du Médecin Général Vallet Directeur de l'hôpital Laveran qui a tenu à adresser une carte d'excuse à notre Président en raison de son absence exceptionnelle à la séance plénière et au déjeuner qui suit traditionnellement nos Assemblées.

Mais, n'allons pas jusqu'à rechercher les causes exactes de cette situation inhabituelle peut être causée par la tenue de notre AG en période de campagne électorale. Pour nos adhérents, nous constatons, par exemple, mais que 157 d'entre-deux présents à Marseille ou à proximité sans parler des autres avaient adressé un pouvoir pour les 26 et 27 avril, qu'ils ont

considérés comme valables pour notre Assemblée.

Cette période confuse à bien des égards doit être oubliée tout en suivant dès à présent les effets des événements actuels en souhaitant que nos Armées dont il n'a pas été souvent question dans les réponses des candidats interrogées puissent être entendues, consultées et considérées, mis à part l'hommage rendu à nos jeunes Camarades Morts pour la France en OPEX et pour lesquels et leur famille nous avons une pensée toute particulière.

Le message chaleureux adressé par notre Président national qui a été lu doit constituer pour nous un précieux encouragement.



GROUPEMENT ALSACE

Enfin, le groupement d'Alsace nous décrit la mission et le fonctionnement de l'Action Sociale des Armées qui ont été présentés à Colmar, au 152^e Régiment d'Infanterie le 24/05/2012, tels que vous pouvez les retrouver dans vos régions, au cours de la Journée des « Conjointes survivants ».

Le général (2S) Blanc, vice-président chargé de la vie des groupements rappelle avec force la finalité première de l'ANOCR : **elle a été créée essentiellement pour développer et entretenir, dans une stricte neutralité politique et confessionnelle, des liens de solidarité entre tous ses membres.** Dans notre vie, avec en particulier ce fond particulier qu'est le monde militaire, l'existence se trouve marquée par des

moments de transition plus ou moins institutionnalisés. Ceux-ci scandent les parcours de vie individuels : rencontre, mariage, séparation, accident de santé, décès d'un proche, etc. Ces événements sont souvent perturbateurs.

Certes, dans les Armées, une tradition a un dénominateur commun : l'officier se donne pour mission de protéger la veuve et l'orphelin, aujourd'hui, malgré la reprise en partie, par l'Etat de ce souci. Or, à l'instar d'autres régiments, le 152^e RI, a inscrit dans les plis de son drapeau de nombreuses batailles et est héritier de nombreuses décorations. Nous savons les liens entre les sacrifices – mort et/ou blessures – d'un régiment et celui des familles, le ministre a su le rappeler et exprimer à exprimer à la famille du capitaine



Levrel, mort pour la France « la solidarité de la communauté de la Défense et l'hommage appuyé de la Nation tout entière en particulier Je veux dire à vos trois fils, Baptiste, Timothée et Simon combien ils peuvent être fiers de vous. A vous épouse et vos parents si durement éprouvés je redis mon soutien sincère et entier ».

La réunion d'information, de partage qui avait été initialement baptisée « journée des veufs et veuves », s'est vue « reconvertie » en « **journée des conjoints survivants** ». Celle-ci a permis de porter un « coup de projecteur » sur les nombreuses difficultés que connaissent les femmes ou les hommes lorsque leur conjoint meurt. Plongé(e)s dans le chagrin, en particulier nos veuves se retrouvent parfois sans aide à se « dépatouiller » avec les droits. **M^{me} Rougerie, responsable de l'Echelon Social Encadrement et délivrance des Prestations sociales de Haguenau**, renforcée par son excellente équipe, mesdames Meyer, Tonnel et Wolff, a su faire partager les maîtres mots de leur travail et de la volonté de présence de nos assistantes sociales : accueil, réactivité et présence.

I. Présentation de la structure ASA

Depuis 2011, la réorganisation a conduit l'action sociale à être regroupée sous l'égide du **ministère de la Défense et des Anciens Combattants**. Par définition, le **monde combattant** rassemble toutes les générations du feu, c'est à dire ceux qui, anciens combattants, militaires ayant par leurs sacrifices, assurés la défense de la France et le succès de ses armes ou qui, victimes civiles d'actes de guerre ou de terrorisme, ayant subi des traumatismes, ont pleinement mérité de la Nation et la réparation de leurs souffrances.

En janvier 2011, la dissolution des districts sociaux terre a conduit à la création des échelons sociaux d'encadrement et de délivrance des prestations sociales – ESEP – puis, la création des pôles ministériels d'action sociale – PMAS – en janvier 2012 avant une « interarmistation » avec l'intégration des ESP air, marine, DGA aux ESEP. Cet ESEP – échelon social d'encadrement et de délivrance des prestations sociales est une structure qui possède une double compétence :

- l'instruction et la mise en paiement

des dossiers de prestations sociales et de secours ;

- l'encadrement, la coordination, le contrôle, l'évaluation professionnelle des personnels en poste dans les échelons sociaux de proximité.

Dans la région Nord Est, les ESEP sont situés à Metz, Chalons, Besançon et Haguenau et sont **subordonnés** au **pôle ministériel d'action sociale – PMAS – de Metz**. Au niveau territorial, la charge dévolue aux ESEP est importante. En effet, lui sont rattachés : les échelons sociaux de proximité – ESP – ou niveau de base de la mise en œuvre de l'action sociale :

- **Bas-Rhin** : Strasbourg, Haguenau-Oberhoffen, Mutzig, Drachenbronn ;
- **Haut-Rhin** : Colmar, Meyenheim ;
- **Territoire-de-Belfort** : Belfort, Bourgogne ;
- **FFECSA** : Donaueschingen, Müllheim.

De ces échelons sociaux dépendent les unités, sont rattachés les détachements, les directions et les services. A titre d'exemple, de madame Rougerie, responsable de l'ESEP de Haguenau dépendent 3 bases de défense, 10 échelons sociaux de proximité, 16 assistantes de service social avec 5 postes vacants, 12 secrétaires ESP+ ESEP.

2. Le service social et ses missions

Qui est l'assistant social ? Un /une professionnel (le) du service social, formée dans une école civile: personnel civil et non militaire. Il a l'obligation légale du secret professionnel avec sanction prévue par le code pénal. Sa profession est réglementée : seul un(e) titulaire du diplôme peut exercer à ce titre. La profession est définie par le Code de l'aide sociale et de la famille.

22. Quelles sont les missions ? Le métier d'Assistant de service social fait partie des professions du conseil. L'assistant(e) de service social vient en aide pour améliorer la situation sociale, économique, psychologique et culturelle. Aujourd'hui, il faut aider les gens, donc, les accompagner, les orienter, prévenir, aider, conseiller, informer, évaluer.

23. Comment cela se passe-t-il ? Toutes ces missions sont remplies par l'intermédiaire d'entretien au téléphone, en permanence ou visite à domicile. La prise en charge est et reste non limitée dans le temps sauf

changement de situation professionnelle ou familiale.

3. Le service social et les moyens d'interventions :

En cas de difficultés financières passagères ou pérennes, il est souhaitable de s'adresser au service social de proximité. Effectuer ce genre de démarche n'est pas évident, mais peut se révéler déterminant. Certes, l'assistant de service social n'a pas vocation à se substituer à la personne mais il recherchera avec l'intéressé les solutions appropriées pour rétablir une situation, accompagner et orienter dans les démarches auprès des services administratifs, des organismes médico-sociaux ou des associations. Cette intervention repose sur une analyse rigoureuse et précise d'une situation, et comporte la mise à disposition d'informations et de conseils valorisés par un accompagnement psychosocial et administratif. Cet accompagnement peut être couplé à des entretiens avec d'autres spécialistes : le conseiller en économie sociale et familiale. Lorsque la situation le justifie, l'assistant de service social peut proposer l'octroi de secours et de prêts sociaux qui ont un caractère facultatif et ponctuel. En bref, cet octroi ne constitue pas un droit, il est destiné à palier à une difficulté ponctuelle et essentielle dépassant les possibilités immédiates de budget

31. Les secours. Les secours constituent une aide non remboursable destinée à vous permettre de faire face à des charges ponctuelles et inévitables, susceptibles d'engendrer ou d'aggraver le déséquilibre de votre budget. Il existe différentes catégories de secours et notamment :

- un secours urgent au ressortissant dont le montant est de 400 à la main au niveau de l'ESEP ;
- un secours dont le montant ne peut excéder 1 500 € et qui est attribué après la consultation de la commission au niveau de l'ESEP de Haguenau ;
- le secours exceptionnel dont le montant est supérieur à 1 500 € jusqu'à 3 000 par le PMAS Metz s'il est supérieur à plus de 3 000 ce secours complémentaire est décidé par ITAS Paris.

Le secours médico-social est destiné à compenser, sur justification, le coût de traitements médicaux longs restant à charge après intervention de la Sécurité

rité sociale et des mutuelles. Lorsque la situation le justifie, le secours peut être partiellement ou totalement payé en chèques sociaux. C'est un titre de paiement préfinancé, destiné à répondre aux besoins urgents des ressortissants en situation de grande difficulté, en leur permettant d'acquiescer des biens et services à hauteur du montant figurant sur la valeur faciale.

32. Le prêt social. Attribué seul ou en complément d'un secours, le prêt social a pour but de répondre à certains besoins particuliers. Ils sont pour permettre de :

- répondre donc de ne pas déséquilibrer sans risque le budget,
- recourir au crédit à la consommation, et donc aider à assainir une situation ;
- financière et/ou (ré) équilibrer le budget ;
- pallier des dysfonctionnements administratifs ou l'attente d'un versement d'une administration.

Le prêt social est dans ce cas utilisé sous la forme d'un prêt relais qui, dès que la situation est régularisée, ouvre droit à un remboursement anticipé ou à un différé de remboursement plus long si la situation a duré plus de quatre mois. Le montant du prêt social est déterminé après étude approfondie de chaque situation, dans la limite de 8 000 remboursables en 48 mensualités au maximum (agents en activité, anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité, anciens personnels civils du ministère titulaires d'une pension d'invalidité) et de 3 000 remboursables en 36 mois au maximum (dans l'année suivant le départ à la retraite ou le veuvage, pour les veuves, veufs non remariés et les retraités ressortissants).

33. Sous réserve d'être ressortissant du ministère de la Défense et des Anciens Combattants, les autres moyens d'intervention sont :

- L'aide ménagère à domicile :

Elle peut intervenir dans les conditions suivantes :

1. Comme aide individuelle sous condition de ressources.
2. Etre ressortissant du ministère de la défense ou des anciens combattants.
3. Ne pas relever d'un autre régime de prise en charge.
4. Ne peut pas se cumuler avec l'APA.
5. La participation aux frais est variable en fonction des ressources mensuelles

de l'intéressé(e) ou de la famille au moment de la demande.

- Les aides spécifiques aux séjours IGESA sont liées aux modalités suivantes :

1. Avoir 55 ans à la date du début du séjour et avoir effectué entre 15 et 25 ans de service.
2. Pas de condition d'âge pour les veuf(ve) des personnels décédés en service ou avoir effectué 25 ans de service séjour d'un minimum de 3 semaines dans le même établissement.
3. Ne présenter qu'une seule demande de participation par an.

Les possibilités offertes sont :

- une réduction de 10 à 30 % sur le prix de séjour hors saison ;
- un remboursement des frais de transport (de 25 à 75 %) selon le RABIPP (Revenu Annuel Brut Imposable Par Personne).

4. Le soutien social, qu'est ce à dire ?

Par delà, ces questions abordées, se pose une autre interrogation: le soutien social, qu'est ce à dire ? Evidemment, en cas de difficultés et, en particulier, au cours des moments de transition, le « soutien social » des proches se manifeste ; c'est ainsi qu'au moment de la retraite celui qui cesse son activité professionnelle reçoit le soutien de son conjoint. Le soutien social reste difficile à appréhender tant il apparaît multiforme : il peut consister en une aide « instrumentale » ou « expressive », intervenir à différents moments du deuil (juste après le décès ou un peu plus tard), être assuré par les enfants, mais aussi par des amis ou des voisins. D'après ce qui a pu être observé, il importe, de ne pas avoir une conception trop mécaniste de ce soutien dans laquelle la personne aidée ne serait que le bénéficiaire passif de la sollicitude d'autrui, mais de l'appréhender plutôt dans une perspective d'ouverture, pour réorganiser son existence et lui redonner un sens par l'encouragement et la sollicitation.

En effet, certains bouleversements démographiques, l'accroissement de l'espérance de vie, l'amélioration des conditions d'existence, l'évolution des solidarités demandent à adapter et coordonner sa « vie » et de façon à :

- prévoir en liaison avec des mutuelles dont les fondements reposent sur la solidarité et le partage. Les mutuelles défendent les intérêts des « anciens » combattants.

Aujourd'hui encore, elle propose à tous des solutions d'épargne, de retraite et de prévoyance sûres et performantes, avec le même sérieux et la même rigueur ;

- mettre en adéquation les moyens à ses réels besoins afin d'optimiser et donc faire attention ou conforter certains critères de fragilité comme l'isolement social, familial, géographique, l'habitat ;

- réfléchir par avance à la meilleure organisation de son domicile : déplacements divers, valorisation des différentes fonctionnalités domestiques (cuisine, bains) ;

- rendre lisible et cohérent « sa présence » comme femme ou homme soit, par des « Stammtisch » ou tables conviviales, soit, par des rencontres « café » ou sport ;

- déceler d'autres critères, sources d'enrichissement personnel voire de groupes ou de clubs : littérature, chant, musique, bricolage, marche, découverte, cuisine.

Ces différentes démarches s'inscrivent dans la durée de par les actions promues par l'ANOCR et tous ses partenaires AGPM, GMPA, IGESA pour les conjoints survivants, l'orphelin.

En guise de conclusion face au défi du « veuvage », l'ANOCR a en un sens un rôle à jouer : étendre le maillage personnalisé et personnel en permettant les rencontres, en trouvant de nouveaux centres d'intérêt, en permettant et en facilitant l'investissement dans des activités nouvelles, en tissant des relations. L'essai de cette journée des « conjoints survivants » mérite d'être continué dans l'esprit des buts poursuivis et voulus par les fondateurs de l'ANOCR.

RECTIFICATIF

Rapport officiel de la commissions des finances de l'AG 2012 qui a été omis dans le compte rendu fait dans le précédent bulletin

RAPPORT du général (2s) DUBOURDIEU

Commissaire Vérificateur des comptes
de l'ANOCR pour l'exercice 2011

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le commissaire vérificateur a effectué le contrôle des comptes du siège de l'association relatifs à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2011.

Les investigations menées pendant l'exercice budgétaire et lors des opérations de fin d'année ont été conduites avec 3 objectifs :

- s'assurer de l'exactitude des comptes et du respect de la réglementation comptable,
- apprécier l'évolution de la cohérence des données en provenance des groupements avec celles enregistrées au siège,
- améliorer les écritures du logiciel du siège afin de faciliter les prises de consignes en 2012 des nouveaux acteurs de la comptabilité du siège de l'ANOCR.

Les faits importants sont consignés dans ce rapport qui présente successivement :

- les éléments essentiels du résultat et du bilan de l'année 2011,
- les points particuliers importants de gestion,
- la conclusion des contrôles réalisés.

A) Le résultat 2011

Avec un montant de 60 544€, le déficit est inférieur de 12 107 € à celui de l'année passée ; cependant, il convient de noter pour apprécier ce résultat l'apport conséquent (25 222 €) d'intérêts encaissés en provenance du placement d'un legs important enregistré en 2011 (Legs Cantillon de Tramont).

Par rapport à l'exercice précédent, les charges dans le volet social sont en baisse de 12 521 €. Celles de l'association augmentent de 28 395 €.

L'examen global des 4 dernières années nous montre une augmentation :

- des charges de 9,2 % (+23 742 €),
 - des produits de 8,7 % (+17 833 €).
- Grace aux intérêts importants du legs Cantillon de Tramont en 2011, le niveau des produits a pu rester positif malgré l'érosion des effectifs.

B) Le bilan 2011

Avec la prise en compte de la dernière partie du legs Cantillon de Tramont, le montant du bilan 2011 s'élève à 3 905 873 €. Il augmente ainsi 38,27 % par rapport à 2010 (2 824 764 €).

Dans l'actif le montant des disponibilités des groupements reste du même ordre qu'en 2010.

Au passif, le niveau des dettes (26 136 €) est plus important qu'en 2010 car un montant de 16 360 € à vocation sociale accordé en fin d'année ne sera débité qu'au début 2012. Le restant des dettes se situe aux normes habituelles de la fin de gestion annuelle de l'association.

C) Points particuliers

C1) La concordance des écritures comptables entre l'application Extranet, les comptes rendus de fin d'année des groupements et la comptabilité du siège présentant certaines disparités en 2010 a fait l'objet d'une communication en juin dernier de la part du président l'association. Les contrôles effectués cette année montrent un excellent résultat dans ce domaine pour 19 groupements. Une telle évolution, si elle se confirme, devrait permettre à l'ANOCR d'envisager, avec un développement approprié de son application Extranet, un meilleur traitement informatique des liens de comptabilité entre ses groupements et l'organisme central. Le lancement d'une expérimentation dans ce sens en fin 2012 avec un nombre limité de groupements permettrait d'aborder d'intéressantes perspectives.

C2) Les retards des virements en fin d'année en provenance de certains groupements restent trop importants : cette année 17 groupements se trouvaient dans cette posture. Elle est très contraignante pour le siège car elle pénalise l'établissement et la vérification des documents réglementaires de fin d'année, la bascule comptable.

C3) Dans le cadre de la modernisation des déclarations sociales faites à l'Urssaf pour nos personnels salariés, l'ANOCR utilisera désormais le traitement informatique des formalités en remplacement des formulaires papier.

Conclusion

Les opérations de vérifications conduites tout au long de l'année et lors de l'établissement des documents réglementaires de fin d'exercice permettent de conclure que :

- 1°) les comptes qui vous sont présentés aujourd'hui sont réguliers et sincères. Ils correspondent à la situation financière de l'ANOCR,
- 2°) les progrès réalisés cette année dans la cohérence des écritures sur les différents supports utilisés par la majorité des groupements sont bénéfiques pour la qualité de la tenue de la comptabilité et doivent être poursuivis,
- 3°) un meilleur respect des dates de fourniture des chèques et des comptes rendus financiers de fin d'année en provenance des groupements permettra de garantir une meilleure fiabilité de la comptabilité annuelle de l'ANOCR déposée à la préfecture de Paris compte tenu de son label reconnue d'utilité publique depuis 1993.

En conséquence, l'ensemble de l'audit effectué permet d'avoir une estimation satisfaisante de la tenue et de l'exactitude de la comptabilité de l'année écoulée que je vous propose d'approuver ainsi que les recommandations proposées lors de cette assemblée générale ordinaire.

NÉCROLOGIE

75. Paris. Médecin en chef des services Jacques **Girard** et son épouse, en 2012. Mme **Lorcy**, veuve de l'ingénieur en chef, le 07 août 2012.

06. Alpes-Maritimes. Commandant André **Minvielle**, le 11 juillet 2012.

13. (04.05.20.84). Groupement interdépartemental de Marseille. M^{me} Lucienne **Tisserant**, veuve du capitaine, en avril 2012. Lieutenant-colonel André **Garguillo**, le 18 mars 2012. Général de Brigade Jean-Robert **Soubrane**, le 28 décembre 2011. Lieutenant-Colonel Jacques **Renard**, le 22 mai 2012. Colonel Pierre **Barzotti**, en 2011. M^{me} Marie-Louise **Berruet**, le 23 juin 2012. M^{me} Jeannine **Brisac**, veuve du Général de brigade, le 03 juillet 2012. Colonel Julien **Galut**, le 08 février 2012. Médecin colonel Jean **Langlais**, en septembre 2011. Médecin Colonel René **Ottomani**, le 14 octobre 2011.

16. Charente. M^{me} Claude **Rouaix**, veuve du commandant, le 4 juillet 2012. M^{me} Claude **Tavernier**, veuve du Colonel, le 27 juin 2012.

17. Charente-Maritime. Général de brigade Jean **Berthaud**, le 24 juin 2012.

18-45. Cher-Loiret. Capitaine Bernard **Chevalier**, le 04 avril 2012. M^{me} Suzanne **Bucquoy**, veuve du Lieutenant-Colonel, le 24 mai 2012. Colonel Jean **Bardoz**, le 05 juillet 2012. M^{me} Marie-Thérèse **Faure**, veuve du Capitaine, le 03 mars 2012. M^{me} Giliane **Wagon**, veuve du Vétérinaire en chef, le 15 juillet 2012.

19. Corrèze. Hte-Vienne. Commandant Armand **Villeneuve**, le 21 mai 2012.

22. Côtes-d'Armor. Colonel Louis **Le Meur**, le 29 septembre 2011. Commandant Robert **Langevin**, le 20 avril 2012. M^{me} Marie-Josée **Brisebarre**, épouse du lieutenant-colonel, en avril 2012.

24. Dordogne. Colonel Jean **Guibert Lassalle**, le 06 mai 2012. Lieutenant-Colonel Robert **Godrie**, le 02 mars 2012. Général de corps d'armée **Delpech**, le 18 juillet 2012 (voir in memoriam) et son épouse le 1^{er} juillet 2012.

25. Franche-Comté. M^{me} Maryse **Berardet**, veuve du capitaine, le 30 avril 2012. Colonel Jean-Marie **Fourrier**, le 07 juin 2012. M^{me} Marguerite **Ousset**, veuve du Capitaine, le 08 juin 2012. Capitaine Gaston **Marle**, le 28 juin 2012. Colonel Jean **Mourey**, le 14 juillet 2012. Capitaine Jacqy **Marle**, le 07 août 2012. Lieutenant-Colonel Rémy **Perrin**, le 13 août 2012. Colonel Roger **Jouffroy**, le 1^{er} septembre 2012. Capitaine Jacques **Perrot**, le 09 août 2012.

29. Finistère. Commandant Paul **Cheval**, le 24 mars 2012. Commandant Marcel **Dolou**, le 14 avril 2012. Colonel Louis **Glinec**, le 20 avril 2012. M^{me} Irène **Valle**, veuve du Commandant, le 22 mai 2012. M^{me} Maryvonne **Moal**, veuve du médecin général, déléguée au veuve du groupement, le 12 juin 2012. M^{me} Jeanne **Guiader**, veuve du capitaine, le 03 juillet 2012. Médecin en chef François **Campenon**, en mars 2012. M^{me} Yveline **Tanguy**, veuve du Capitaine de corvette, le 07 juillet 2012. M^{me} Henriette **Bouiniere**, veuve du Lieutenant-colonel, le 07 juillet 2012. Off. en chef Ire Cl. Claude **Auguet**, le 08 août 2012. M^{me} Marie-Anne **Chalm-Joncour**, veuve du Lieutenant, le 26 août 2012.

35. Ille-et-Vilaine. Lieutenant-colonel Paul **Droguet** le 10 novembre 2011. M^{me} Madeleine **Pérignon**, veuve du colonel, le 28 décembre 2011. Commandant René **Prigent**, le 25 janvier 2012. M^{me} Jeannine **Charrier**, veuve du colonel, le 16 février 2012. Lieutenant-colonel Guy **Wattecamps**, le 5 avril 2012. Général Bernard **Genestier**, le 15 août 2012.

36/23 Indre/Creuse. Général de division Roger **Renaudat**, le 15 juin 2012.

38. Isère. Chef de Bataillon Pierre Denis **Schlosser**, en août 2012. M^{me} **Ramain**, épouse du Lieutenant-Colonel **Ramain**, secrétaire général du groupement de l'Isère. M^{me} Nicole **Calonne**, veuve du général de Gendarmerie, le 11 août 2012.

44. Loire-Atlantique. Colonel René **Destrade**, le 04 juin 2012.

47. Lot-et-Garonne. Général de brigade **Ceroni**, juillet 2012.

49. Maine-et-Loire. Colonel Claude **Petit**, le 10 juillet 2012. Colonel Jean **Lambert**, le 17 août 2012. M^{me} Claire **Brunet**, veuve du Colonel, en juillet 2012.

54. Meurthe-et-Moselle / Meuse. M^{me} Monique **Marchal**, veuve du Lieutenant-colonel, le 19 février 2012.

57. Moselle. M^{me} Edith **Poitiers**, épouse du Colonel, le 23 juin 2012.

59. Nord. Colonel Pierre **Gayet**, le 18 avril 2012. Chef de Bataillon René **Bajeux**, le 08 juillet 2012. M^{me} Yvette **Agnieray**, veuve du Capitaine, en août 2012. M^{me} Monique **Léon**, épouse du Colonel, le 29 juillet 2012.

66. Pyrénées-Orientales. Général Jean-Luc **Lacconi**, le 07 juillet 2012. Colonel Raymond **Peytavi**, le 26 août 2012. M^{me} Micheline **Pierrard**, veuve du Colonel, le 29 juin 2012. M^{me} Gabrielle **Boutet**, veuve du Lieutenant-colonel, 21 août 2012.

67/68. Alsace. M^{me} Marie-Louise **Grollemund**, veuve du Colonel, le 28 juin 2012.

79. Deux-Sèvres. M^{me} Thérèse **Bonneau**, veuve du colonel, le 22 août 2012. M^{me} Christiane **Bonnaud**, veuve du colonel, en juillet 2012.

83. Var. Capitaine Albert **Compain**. Chef de Bataillon Joseph **Reynette**, en février 2012. Chef de Bataillon Jules **Chiappero**, en mars 2012. M. Marcel **Pepin**, époux du Lieutenant, le 20 mars 2012. Capitaine de Frégate Jean-Marc **Morris**, le 05 juin 2012. M^{me} Augusta **Donnat**, épouse du Général, le 25 juin 2012. Capitaine Paul **Gauthier**, le 01 août 2012.

85. Vendée. M^{me} **Simon**, épouse du colonel, le 18 décembre 2011. M^{me} Geneviève **Damour**, épouse du Colonel, le 30 mars 2012. Capitaine **Chiari**, le 15 mai 2012. M^{me} Claudine **Ogé**, fille de la veuve du Commandant de Gend., le 12 mai 2012.

86. Vienne. M^{me} Yvette **Dupont**, veuve du Capitaine, le 1^{er} septembre 2012.

89. Yonne/Aude. Chef de Bataillon Emile **Cornemillot**, le 8 février 2012. Colonel Michel **Mayre**, le 23 mai 2012. M^{me} Gisèle **Coët**, veuve du Colonel, le 29 mai 2012.

In memoriam

Le général de Corps d'Armée André Delpech



Le général de Corps d'Armée André Delpech s'est éteint cet été, le 18 juillet, dans le village de Vitrac en Dordogne où il s'était retiré. Il venait de perdre son épouse quelques jours avant, le 1^{er} juillet.

Ce grand soldat était également un grand résistant, ayant subi les affres des camps de concentration.

Né le 1^{er} octobre 1924 à Origny St-Benoit dans l'Aisne il intègre la Résistance Intérieure Française fin 1942, sert ensuite dans les FFI comme sous-lieutenant jusqu'à son arrestation le 17 mai 1944 par la Gestapo et est déporté au camp de Dachau et Neckagerack. Il sera rapatrié le 20 avril 1945. Dans les deux années qui suivent il rejoint l'EMIA, à Coëtquidan, en qualité d'élève-officier et à sa sortie en 1947 il est affecté 42^e RT en Allemagne.

Puis après une carrière en AFN à Colomb-Béchar, il suit des cours de guerre électronique aux USA puis ceux de l'ESG et est auditeur à l'IHEDN et au CHEM.

Général de brigade en 1975. Il est successivement commandant de l'Ecole des Transmissions à Montargis, puis de la 15^e D.I. et 43^e DMT. Général de Division en 1978 et de Corps d'Armée en 1980, il est nommé Contrôleur Général des Armées en mission extraordinaire et admis dans la 2^e section le 1^{er} novembre 1984.

Ayant toute sa vie donné de son temps aux anciens déportés il devient président puis président d'Honneur du Comité International de Dachau et de l'Amicale française du camp de concentration de Dachau, ne ménageant ni son temps, ni son corps pour des conférences et des interviews, jusqu'en 2009.

Une erreur s'est glissée dans le numéro de juillet 2012

Les cotisations sont dues pour l'année civile ; elles doivent être versées... au cours du premier trimestre de chaque année... La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre d'une année civile est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Contrairement à ce qui a pu apparaître dans le passé, les tarifs ne changent pas au 30 septembre. Ils sont votés pour une année calendaire.

Les tarifs de l'année 2012 (voir le n° 449 d'avril) sont applicables jusqu'à la fin de l'année 2012.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
Nom : _____
Prénom : _____
Grade (ou celui du conjoint) : _____
Décorations : _____
Ancien combattant OUI NON (1)
Armée, Arme ou Service : _____
Date de naissance : _____
Situation de famille : _____
Adresse : _____

- Téléphone : _____
 déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
 déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
 a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date : _____

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	13	10	23	6,50	5,00	11,50
Commandant	16	10	26	8,00	5,00	13,00
Lieutenant-colonel	18	10	28	9,00	5,00	14,00
Colonel	21	10	31	10,50	5,00	15,50
Général	27	10	37	13,50	5,00	18,50

(1) Applicables du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
 Cotisation et abonnement

Villa FURTADO

FENÊTRE OUVERTE SUR LA PROMENADE DES ANGLAIS, LA VILLA FURTADO VOUS INVITE
À LA SÉRÉNITÉ ENTRE ARCHITECTURE RAFFINÉE ET VÉGÉTATION LUXURIANTE.



Réservée aux officiers et
personnels de catégorie A

-20%*

EN NOVEMBRE 2012
& JANVIER 2013

* Pour tout séjour à partir de 10 nuits consécutives, sur la base du tarif hébergement uniquement (chambre individuelle et/ou double)



Villa des Officiers Furtado Heine
121 rue de France 06 000 Nice

Infos* et résa :

Tél. : 04 93 37 51 00

Fax : 04 93 37 51 01

*du lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 14h à 18h

du vendredi au dimanche de 8h à 12h

www.villa-officiers-nice.fr

La «Villa des Officiers» est réservée aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère de la Défense.

